
COMPTE RENDU DE LA CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT¹

24 – 25 juin 2008, Bonn, Allemagne

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture

1. M. Bert Lenten présente le nouveau Président du Comité permanent (StC), M. Erasmus Tarimo, Directeur de la division Faune sauvage du ministère des Ressources naturelles et du Tourisme de la République Unie de Tanzanie, et lui souhaite la bienvenue. Depuis la mise en place du Comité permanent de l'AEWA lors de la MOP2, la Tanzanie en a assuré la présidence, en la personne de M. Emmanuel Severre. Ce dernier occupe à présent une nouvelle fonction au gouvernement et M. Tarimo, son successeur, a repris toutes les responsabilités qui lui incombent, dont la présidence du présent Comité.

2. Le Président fait part de son grand plaisir d'être investi de cette fonction au sein du Comité permanent. Après en avoir présenté les membres, il remercie l'Allemagne d'accueillir depuis de nombreuses années les réunions du StC et souhaite aux délégués une réunion fructueuse qui aboutira à des décisions à présenter à la quatrième session de la Réunion des Parties (MOP4) à Madagascar en septembre 2008 aux fins d'adoption. Évoquant ensuite le programme chargé qui va suivre, il déclare la réunion ouverte.

3. Au nom du gouvernement d'accueil et du ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMU), Mme Paulus souhaite la bienvenue aux participants. Elle rappelle que Bonn, comme toute l'Allemagne, ont connu des semaines passionnantes dues à la 9^{ème} Conférence des Parties (COP) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), qui s'est déroulée en mai 2008. De nombreux pays ont travaillé ensemble dans le cadre de cette réunion importante, et bien que de réels progrès aient été réalisés, il ne s'agit que de petites avancées dans le contexte mondial. Mme Paulus souligne combien elle est heureuse de pouvoir contribuer au travail de l'AEWA qui, par comparaison, est un Accord plus ciblé et tangible. Elle évoque l'ambitieux ordre du jour annoncé et souhaite aux délégués une réunion fructueuse qui, selon elle, aboutira certainement à de bonnes décisions prises en temps voulu pour la MOP4.

4. Au nom de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), le Secrétaire exécutif, M. Robert Hepworth souhaite la bienvenue aux délégués. Il rappelle également la COP à la Convention sur la Diversité Biologique et le nouvel élan qu'elle a généré pour toutes les parties prenantes. Lors d'un événement parallèle, le thème de la prochaine COP de la CMS « 2010 et au-delà : Renaissance de la faune sauvage » a été présenté. M. Hepworth note que la COP couvrira un éventail de sujets portant sur les itinéraires de migration, dont un rapport d'orientation et un compte rendu de la situation sur toutes les voies de migration. Il poursuit en présentant cette réunion comme le précurseur de la Réunion des Parties (MOP4) à venir et exprime son appréciation pour tout le travail fourni pour produire des documents si approfondis. Il fait aussi part de son inquiétude au sujet du manque de fonds empêchant la mise en œuvre intégrale du projet WOW (Des ailes au-dessus des zones humides) du PNUE-FEM sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie. Il demande aux pays donateurs de financer cette initiative prometteuse. M. Hepworth souhaite à toutes les personnes présentes une excellente réunion.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption du Règlement intérieur

5. M. Lenten présente le document StC 5.2 *Règlement intérieur du Comité permanent de l'AEWA*. Il souligne brièvement les principaux amendements résultant des observations faites lors de la StC4, à savoir :

¹ Adoptée par la sixième réunion du Comité permanent, 16 – 17 juin 2010, La Haye, Pays-Bas

Article 5 : afin d'établir un lien avec le Règlement intérieur du Comité technique (TC), la phrase suivante a été ajoutée à la fin de l'Article 5 : « *Le Comité permanent coopère étroitement avec le Comité technique afin d'assurer la cohérence dans le fonctionnement de l'Accord* ».

Article 11: Pour plus de clarté, la référence aux régions a été modifiée comme suit : « *un représentant de la région Afrique orientale et australe* ».

6. Les amendements mineurs suivants sont proposés pour adoption :

Article 5, dernière ligne : « ...dans le fonctionnement de *l'Accord** ».

Article 11, modification proposée : « ...un représentant de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, un représentant de la région *Afrique* de l'Ouest et *Afrique* centrale, et un représentant de la région *Afrique* orientale et australe*.»

Article 12, première et dernière phrases : « Each member of the Standing Committee shall be entitled to be represented at meetings of the Committee by a representative or *his or her** Alternate Representative, et « En leur absence, *les représentants des membres* pourront voter à leur place ».

Article 14, dernière phrase : « Les membres régionaux *peuvent se faire réélire* mais ils ne peuvent pas assurer plus de deux mandats consécutifs ».

Article 24 : afin de prendre en compte le document StC 5.7, doit être modifié comme suit : « Normalement, le Comité se réunira *au moins une fois tous les deux ans* ».

Article 31: doit être modifié comme suit « ...à toutes les Parties ainsi qu'aux *participants**».

* les modifications proposées ou les corrections à effectuer ne s'appliquent pas au texte français.

7. La Réunion adopte ces amendements par consensus.

Point 3 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour

8. M. Lenten introduit le document StC 5.3 *Ordre du jour provisoire annoté et programme de travail*, qui est adopté.

Point 4 de l'ordre du jour. Admission des observateurs

9. M. Lenten souhaite la bienvenue à M. John O'Sullivan et à Mme Nicola Crockford, représentants de BirdLife International ainsi qu'à M. Angus Middleton, représentant de la Fédération des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'UE (FACE). La Réunion accepte d'accueillir ces observateurs.

Point 5 de l'ordre du jour. Adoption du projet de compte rendu de la quatrième réunion du Comité permanent

10. M. Lenten présente le document StC 5.4 *Projet de compte rendu de la quatrième réunion du Comité permanent* et invite les délégués à faire des commentaires, page par page.

11. Mme Paulus demande la modification du nom de l'organisation qu'elle dirige, cité au paragraphe 2 ; elle est directrice de la section *Conservation internationale de la nature*. Elle souligne aussi une erreur au paragraphe 20 ; le nom correct du ministère est « ministère fédéral de l'Environnement, de la *Conservation* de la Nature et de la Sûreté nucléaire ».

12. M. Schall demande un changement de l'ordre des mots au paragraphe 27 afin de lire : « ...l'adhésion de la Fédération de Russie à la CMS et à l'AEWA » au lieu de « l'AEWA et la CMS » ; M. Schall fait référence au fait que l'AEWA est un Accord dans le cadre de la CMS.

13. Faisant référence au paragraphe 48, M. Van Dijk indique qu'en dépit des efforts faits pour assurer le financement d'un atelier de promotion de l'AEWA dans la Fédération de Russie, aucun progrès n'a été enregistré à ce jour. Comme cette initiative ne représente pas en soi un engagement, il est convenu de modifier la phrase comme suit : « Se référant à l'atelier envisagé sur la promotion de l'AEWA, qui aura lieu à Moscou ».

14. M. Mungroo demande des éclaircissements sur l'utilisation du mot « création » au paragraphe 49, étant donné que la formulation « en désignant » semble plus appropriée dans ce contexte. M. Van Dijk suggère de changer « ... par la création (...) de dix zones marines » par «... en désignant (...) plusieurs zones marines » car il y en a certainement plus de 10 dans l'ensemble de l'UE.

15. M. Mungroo suggère de modifier la dernière phase du paragraphe 50 comme suit : « Cette dernière a été rejetée pour des raisons de procédure ».

16. M. Mungroo souligne de plus que la déclaration faite par Mme Kanza au paragraphe 119 au sujet des problèmes liés à l'établissement d'un second Fonds d'affectation spéciale et le moment où ils seront réglés a déjà été mentionnée au paragraphe 102, et que l'on pourrait donc écrire au paragraphe 119 : « Mme Kanza répète que les problèmes liés à... ».

17. Faisant référence au paragraphe 163, M. Van Dijk est étonné de lire que des plans sont déjà en route pour un projet de Plan d'action pour le Cygne de Bewick et demande des informations sur ce sujet. M. Sergey Dereliev explique qu'il s'agit en fait d'une erreur et que l'espèce concernée est la Population islandaise reproductrice du Cygne chanteur ; Ce plan ne sera toutefois pas achevé en temps voulu pour être présenté à la MOP4.

18. Le compte rendu de la Quatrième réunion du Comité permanent est adopté sous réserve de l'inclusion de ces amendements.

Point 6 de l'ordre du jour. Compte rendu des préparations de la 4^{ème} Réunion des Parties (MOP4)

19. M. Lenten présente Mme Catherine Lehmann, Administratrice chargée de l'organisation de la MOP en étroite coopération Mme Zarasoa, correspondante nationale de l'AEWA à Madagascar. Mme Lehmann présente un exposé général des dispositions prises pour la MOP4, qui doit se dérouler du 15 au 19 septembre 2008 à Antananarivo, Madagascar. Elle indique que 107 inscriptions ont été enregistrées jusqu'à présent et que l'on en attend au total 150. Les arrangements logistiques ont bien avancés. Les coûts de la MOP s'élèvent à 400 000 euros, dont 181 400 proviennent du budget normal et 200 000 ont été recueillis sous forme de contributions volontaires, gracieusement versées par les gouvernements de l'Allemagne, de la France, de la Finlande, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse, et par l'Association mondiale des Zoos et Aquariums (WAZA) ; il reste 50 000 euros à couvrir et ceci de toute urgence

20. En réponse à cette demande, le Président offre spontanément, au nom du gouvernement de Tanzanie, une donation de 5000 euros pour couvrir les coûts. Ce geste est accepté avec reconnaissance par le Secrétariat.

21. Parmi les préparatifs importants, des études internationales, requises par le Plan d'action de l'AEWA ainsi que des résolutions ont été préparées et approuvées par le Comité technique, et elles seront soumises à la présente réunion.

22. Mme Zarasoa prend la parole et remercie de pouvoir participer à cette réunion du Comité permanent. Elle indique que la décision d'accueillir la MOP4 n'a pas été facile à prendre pour le gouvernement de Madagascar et qu'elle voit cela comme une première victoire sur les défis à surmonter pour atteindre les Objectifs du millénaire. Elle remercie le Secrétariat et tout particulièrement le Secrétaire exécutif, M. Lenten, ainsi que Mme Lehmann pour tout leur soutien apporté dans l'organisation de la MOP. Elle assure aux délégués que les ministères malgaches des Affaires étrangères, de l'Environnement et de la Sécurité et de la

Sécurité publiques vont tout mettre en œuvre pour assurer la réussite de la Réunion des Parties. Elle précise ensuite que 4 600 000 hectares de terres sont déjà protégés à Madagascar et que son pays désire étendre ses efforts à la conservation des espèces migratrices. Elle renouvelle ses remerciements au Secrétariat pour ses excellents préparatifs ainsi que la *Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ) pour l'aide supplémentaire fournie à Madagascar.

23. M. Schall remercie le gouvernement de Madagascar. Il est heureux d'entendre que les préparatifs sont en si bonne voie et ajoute qu'il se réjouit à l'avance de participer à la MOP à Madagascar.

24. M. Ragusch remercie à son tour Mme Lehmann et M. Lenten pour tout le travail de préparation fourni. Il annonce que le gouvernement allemand peut offrir une aide financière de 15 000 euros pour la MOP.

25. Le Président remercie le gouvernement allemand pour son engagement et réitère l'offre de la Tanzanie de contribuer à hauteur de 5 000 euros aux coûts de la MOP4.

Point 7 de l'ordre du jour. Avant-projet de Plan Stratégique et format de rapport national en ligne amélioré.

26. M. Lenten présente les documents StC 5.5 *Avant-projet de Plan Stratégique 2009-2017* et StC 5.6 *Avant-projet de format de rapport national en ligne*.

i. Plan stratégique

27. M. Lenten fait savoir que l'avant-projet de Plan stratégique pour l'AEWA a été accepté lors de la MOP3 et du fait de son lien manifeste avec l'établissement de rapports, le Secrétariat a donc été contraint de veiller à faire avancer ces deux questions, qui impliquaient de consulter des membres des Comités technique et permanent ainsi que des Parties contractantes. M. Lenten demande à M. Dereliev, qui a dirigé ces deux projets, de faire part des progrès accomplis.

28. M. Dereliev indique que le Plan stratégique, mis au point par un bureau de consultants en très étroite coopération avec le Secrétariat, est basé sur celui de la CMS, approuvé lors de la COP de cette dernière. En s'appuyant sur les consultations avec les différents organismes de l'Accord et grâce à la connaissance approfondie de l'Accord du bureau engagé, le premier avant-projet a été rédigé et diffusé aux organismes de l'AEWA en vue d'être soumis à la MOP4 pour approbation.

29. M. Van Dijk fait une remarque sur l'Objectif 1.2 du Plan stratégique : « *Établir et maintenir un réseau complet de voies de migration de sites protégés et gérés importants aux niveaux international et national pour les oiseaux d'eau* » et suggère de suivre la double approche de la Convention de Ramsar et d'inclure les sites gérés situés en dehors des zones protégées, en modifiant le texte comme suit : « *Établir et maintenir un réseau complet de voies de migration de sites protégés et gérés importants, ainsi que d'autres sites gérés de façon durable, ...* ».

30. Le Président profite de cette occasion pour souligner l'engagement et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce plan.

31. M. Schall fait référence à l'Objectif 5.4 lié au financement et à la situation financière et confirme qu'il s'agit d'un bon objectif. Ce dernier dépend toutefois fortement de la situation financière générale, qui est difficile à prévoir pour les années à venir.

32. Le Président convient que la situation financière est effectivement critique et souligne qu'elle sera de nouveau traitée plus loin dans l'ordre du jour.

33. M. Lenten souligne la lourde charge de travail incombant au Secrétariat et maintient que les ressources humaines doivent être à long terme renforcées sous peine de devoir revoir à la baisse les objectifs à atteindre.

34. Mme Paulus confirme la position de l'Allemagne rappelant, à propos des ressources, que le Plan stratégique représente un objectif d'ensemble et que les objectifs spécifiques ne sont en aucun cas obligatoires.

35. Bert Lenten souligne que le Plan stratégique est un document d'orientation, non seulement pour le Secrétariat mais aussi pour les Parties contractantes, dont la contribution est d'une importance vitale. Le budget est également très étroitement lié au Plan stratégique. Les coûts des activités du Secrétariat peuvent être évalués, mais il reste difficile d'évaluer les questions financières dépassant les responsabilités ou la sphère d'influence du Secrétariat.

ii Format de rapport national en ligne

36. Le Secrétariat a été chargé par la MOP3 de développer un format de rapport national en ligne à soumettre à l'approbation de la MOP4. Celui-ci a été réalisé en consultation avec le Comité technique avant d'être révisé et aligné sur le Plan stratégique. Le système de rapport en ligne a été élaboré par le Centre mondial de conservation et de surveillance (PNUE/WCMC) dans le cadre d'un projet plus large, financé par le PNUE, à son tour rendu possible grâce à une importante subvention de la Norvège. L'objectif à long terme est d'harmoniser les rapports entre la CMS et l'AEWA. L'entretien actuel du format de l'AEWA est la responsabilité du Secrétariat en consultation avec les organes décisionnels. Depuis mars 2008, d'autres modèles ont été optimisés et reconçus.

37. M. Dereliev fait la démonstration des fonctions du format de rapport en ligne, qui sera actif lors de la prochaine période triennale. Chaque correspondant national d'une Partie contractante aura un mot de passe lui permettant d'accéder au système. Toutes les espèces de l'AEWA y sont présentées dans une liste déroulante ainsi que les espèces étrangères et non indigènes se trouvant dans la zone de l'Accord. Les informations pertinentes issues de rapports précédents seront pré-complétées pour chaque Partie contractante, leur permettant d'entrer dans le système et de commencer plus tôt la rédaction ou la révision du rapport. La Résolution 4.1 est reliée au Plan stratégique et au Format de rapport national. La MOP donne au StC l'opportunité d'adapter le format de rapport en ligne de façon à tenir compte des Résolutions de la dernière MOP. Le Secrétariat suggère de procéder à ces adaptations tout de suite après la MOP afin que les Parties puissent commencer à établir leur rapport le plus vite possible. Les rapports peuvent être envoyés au format PDF. Un outil analytique sera développé en coopération avec d'autres Accords environnementaux multilatéraux (AEM) utilisant les informations contenues dans la base de données. Le Secrétariat est reconnaissant envers la Norvège qui a accordé une subvention au PNUE destinée à la gestion des connaissances, permettant ainsi au PNUE/WCMC de mettre au point ce système de rapport en ligne hautement professionnel.

38. M. Dereliev présente brièvement la Résolution 4.1, qui demande à la MOP4 d'adopter le Plan stratégique et le Format de rapport national en ligne. Il souligne l'importance du Fonds de petites subventions envisagé dans le Plan stratégique même et qui devra devenir opérationnel pour permettre aux Parties contractantes de mettre ce plan en œuvre.

39. M. Mungroo suggère de faire également référence aux pays en développement dans le paragraphe opérationnel 4, dans lequel les Parties contractantes sont exhortées à contribuer aux ressources financières en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique.

40. Le Président estime que les pays en développement doivent être appelés à s'engager plus à fond dans la mise en œuvre du Plan stratégique et reçoit le soutien de ceux qui sont représentés à la réunion. M. Lenten accueille chaleureusement cette nouvelle initiative des pays en développement à être plus actifs et est heureux de modifier la résolution en conséquence.

41. La Réunion accepte la modification suivante de la Résolution 4.1, paragraphe opérationnel 4:
« *Recommande* aux Parties contractantes, les pays en développement ainsi que ceux en transition économique inclus, proportionnellement à leur capacité, ainsi qu'aux organisations donataires de rendre disponibles les ressources financières pour la mise en œuvre intégrale du Plan stratégique ».

42. Le Comité permanent approuve aux fins de soumission à la MOP4 pour adoption :

- Le Plan stratégique, sous réserve de l'inclusion des modifications présentées ci-dessus
- L'avant-projet de format amélioré de rapport national pour l'application en ligne.
- L'avant-projet de Résolution 4.1, sous réserve de l'inclusion des modifications susmentionnées.

Point 8 de l'ordre du jour. Avant-projet de budget pour l'exercice 2009-2012

43. M. Lenten présente le document StC 5.7 *Avant-projet de budget pour l'exercice 2009-2012*.

44. M. Lenten mentionne le défi que représente l'élaboration d'une proposition de budget du fait des demandes croissantes. Il note que le Secrétariat a eu la chance d'obtenir des locaux gratuits de la part du gouvernement allemand. Le Secrétariat doit toutefois s'assurer de suffisamment de personnel afin d'avancer dans ses tâches. À cet effet, 8 scénarios budgétaires ont été mis au point. En plus du Secrétaire lui-même, le personnel du Secrétariat se compose actuellement d'un Administrateur technique, d'un Administrateur chargé de l'information, d'un Administrateur de programme, d'un Assistant administratif et deux Assistants à temps partiel. Afin de pouvoir répondre à la charge de travail sans cesse croissante, les postes d'Assistant d'équipe et d'Assistant chargé de l'information devraient devenir des postes à temps plein. Le poste d'Administrateur chargé de l'information qui était d'abord intégralement financé par le gouvernement allemand est depuis octobre 2008 à la charge du budget de l'AEWA. D'autres coûts supplémentaires sont apparus, tels que ceux des services informatiques, que le Secrétariat avait eu la chance de recevoir gratuitement au cours des sept dernières années des *United Nations Volunteers* (UNV). La traduction de tous les documents destinés aux réunions coûte cher et si les Parties insistent pour que tous les documents soient traduits, le budget devra être augmenté en conséquence. M. Lenten poursuit en indiquant que des économies peuvent être réalisées en réduisant la fréquence des réunions du Comité permanent et en les remplaçant, lorsque c'est possible, par une communication par courriel et des téléconférences. De même, la prochaine MOP pourrait avoir lieu en 2012 plutôt qu'en 2011. La fréquence des études pourrait également être réduite.

45. M. Lenten présente les 8 différents scénarios budgétaires, allant d'un taux d'augmentation de 0 à 35 %. Les coûts des services informatiques, d'un montant annuel de 25 000 euros, sont inclus dans tous les scénarios, bien qu'il se soit avéré récemment que ces coûts s'élevaient à 35 000 ; des ajustements doivent donc encore être faits. Pour garder l'effectif actuel de personnel, une augmentation minimum de 15 % est nécessaire. Toute augmentation moindre signifiera une diminution de la capacité du Secrétariat. Une augmentation de budget de 15 % couvrira également la contribution obligatoire de 80 000 euros au projet FEM (*Wings over Wetlands*). Une augmentation de 20 % sera nécessaire si, en plus, les coûts de déplacement des membres éligibles des Comités technique et permanent doivent être couverts, et si les postes d'Assistant d'équipe et d'Assistant chargé de l'information deviennent des postes à plein temps. Il note que le Plan stratégique prévoit une augmentation des effectifs de personnel, ce qui implique une augmentation minimum de 20 %.

46. M. Lenten poursuit en expliquant que les contributions annuelles montrées dans les différents scénarios se basent sur une contribution moyenne payée par chaque Partie contractante au cours des trois dernières années, et augmentées proportionnellement.

47. M. Van Dijk confirme qu'il est utile de proposer différentes options ; la décision revient toutefois finalement à la MOP et non au StC. Il remarque qu'autrefois il était courant de corriger l'inflation.

48. M. Lenten répond que ceci ne suffirait pas à maintenir le niveau actuel des activités ; c'est pourquoi il est nécessaire de proposer plusieurs options.

49. M. Hepworth souligne que les coûts des services informatiques vont affecter toute la famille des Accords sous l'égide de la CMS et que divers moyens sont examinés pour réduire les coûts des Parties. Des économies pourraient être réalisées, par exemple, sur la capacité de stockage, qui est payée par gigaoctet. Une autre option se situe au niveau de l'Accord de siège, qui sera discuté avec le BMU et les autres ministères concernés. Le PNUE pourrait également être contacté, en tant qu'organisation mère afin de couvrir ces coûts à partir des 13 % qu'il prélève sur toutes les dépenses. En combinant différents types d'économies, il devrait être possible de réduire les charges.

50. M. Schall exprime ses remerciements pour le très bon document détaillé et explique que dans le cas de l'Allemagne, des négociations au sein des ministères concernés sont toujours en cours sur cette question et que le facteur de l'inflation doit bien sûr être pris en considération. Il est cependant en mesure d'indiquer le point de vue de l'Allemagne, à savoir qu'une augmentation de plus de 15 % est exclue.
51. M. O'Sullivan réfléchit sur les tâches assignées au Secrétariat par la dernière MOP et le budget afférent et félicite le Secrétariat tout particulièrement sur l'excellent travail réalisé et les fantastiques résultats obtenus avec des ressources limitées. Il ajoute que l'équipe actuelle, bien qu'efficace, ne peut pas faire face à une charge de travail toujours croissante, si bien que l'option des 15 % est le strict minimum requis pour continuer à avancer.
52. M. Mungroo observe que seulement trois composants peuvent être réalisés avec une augmentation de 15 %. Récemment, une réunion du Comité permanent a dû être annulée du fait de l'insuffisance des fonds et l'insuffisance de documents traduits est toujours critiquée. Afin de fournir ce service et de permettre que l'Accord fonctionne efficacement, une augmentation minimum de 20 % est nécessaire.
53. Mme Antofie saisit l'occasion pour se présenter en tant que nouvelle représentante de la Roumanie. Elle remercie le Secrétariat pour tout le travail réalisé. Elle a pris note de ce qui a été dit et soutient la position de l'Allemagne. Elle a toutefois besoin de quelque temps pour consulter son gouvernement avant de revenir avec une déclaration.
54. M. Lenten confirme que le budget ne sera pas adopté pendant cette réunion mais sera soumis à la MOP4, laissant un certain délai pour la discussion. Il est demandé au StC de faire des commentaires sur ce document et de confirmer qu'il constitue une bonne base de discussion pour la MOP.
55. M. Schall demande des éclaircissements sur les montants des contributions budgétaires annuelles du tableau 3. Il demande s'il s'agit du montant attendu chaque année des États membres.
56. M. Lenten répond que les chiffres indiqués se basent sur les contributions moyennes versées par les Parties contractantes au cours des 3 dernières années, qui ont été ajustées selon les scénarios respectifs. Les montants sont chaque année demeurés constants ; les coûts relatifs à la prochaine MOP sont répartis sur la période de quatre ans ; il n'y a donc pas d'augmentation la quatrième année du fait de la prochaine MOP.
57. M. Schall remarque qu'en résultat des intérêts gagnés sur les fonds restants au cours des trois premières années, la situation financière de la quatrième année peut s'avérer meilleure que celle qui est tracée.
58. M. Lenten explique que tous les intérêts obtenus sur les économies réalisées au cours des trois premières années seront reversés au Fonds d'affectation spéciale.
59. M. Van Dijk ne souligne que les économies réalisées du fait du changement de cycle, de 3 ans à 4 ans, ainsi que les activités supplémentaires résultant du Plan stratégique devraient être reflétées dans le budget.
60. M. Lenten répète que pour être en mesure de faire plus en faveur de la mise en œuvre de l'Accord, la capacité doit être accrue, ce qui implique qu'une augmentation de 15 à 35 % est nécessaire.
61. M. Hepworth souligne que quelques changements assez importants sont intervenus concernant les contributions dans le barème onusien. Ces changements découlent du fait que quelques pays paieront plus dans le futur du fait de la croissance économique rapide qu'ils connaissent. Il remarque que les chiffres du tableau 3 risquent donc de ne pas être définitifs.
62. Le Président ajoute que l'écart entre les pays qui paient les cotisations les plus élevées et ceux qui paient les plus faibles devrait être plus équilibré et que l'engagement de toutes les Parties devrait se refléter dans les contributions payées.
63. M. Lenten rappelle les discussions entre l'AEWA et la CMS concernant une contribution minimum pour les Parties. La contribution minimum actuelle s'élève à 100 euros, mais pourrait être augmentée jusqu'à 500

euros. Il souligne aussi qu'une augmentation peut entraîner des pertes plus élevées pour les pays ayant des arriérés de paiement.

64. M. O'Sullivan demande des directives à ce sujet et sur la fonction du Comité permanent dans le processus décisionnel.

65. M. Lenten explique que le StC peut faire une recommandation à la MOP concernant une contribution minimum de 500 euros. De nombreux pays paient actuellement entre 100 et 300 euros ; une contribution de 500 euros pourrait, par exemple, couvrir les frais de déplacement. M. Lenten rappelle aux délégués que la discussion doit se concentrer sur l'augmentation du budget, qui est la question principale. Une augmentation de la contribution minimum serait bienvenue mais n'aura pas un énorme impact. Il mentionne également que, sur cette question, il désire rester en accord avec la CMS.

66. M. Kane fait savoir que le Sénégal est déjà Partie à plusieurs Accords et qu'il est possible que le Ministre des Finances n'accepte pas une contribution plus élevée.

67. Au nom de Madagascar, Mme Zarasoa approuve le point de vue du Sénégal et se préoccupe du fait que si tous les Accords décident de fixer une contribution minimum, cela risque de donner lieu à une situation irrecevable pour le ministère des Finances. Madagascar aimerait faire des contributions tangibles mais ce point devra être de nouveau examiné.

68. À la suite d'une brève discussion reflétant une attitude favorable sur ce sujet, M. Kane résume que le Comité permanent devra proposer une contribution minimum qui sera discutée par les pays concernés et acceptée ou non lors de la MOP.

69. M. Lenten fait référence à la Résolution 4.2, qui est liée au budget. Un point reste ouvert se rapportant à la revalorisation des postes étant donné que celle-ci dépend de la décision définitive prise à propos des scénarios. Il soulève également la question de l'éligibilité au financement pour les pays nouvellement entrés dans l'UE. Selon les règles, ces pays ne sont pas éligibles au financement, toutefois la CMS a fait des exceptions dans certains cas. M. Lenten demande l'approbation du Comité permanent pour s'écarter de la règle et permettre des exceptions au cas par cas, afin de financer ces pays (c'est-à-dire la Pologne, la Bulgarie, l'Estonie et la Roumanie) aussi longtemps que nécessaire.

70. M. Ragusch confirme que l'Allemagne se réjouit tout particulièrement du fait que la Pologne considère sérieusement la possibilité de devenir membre de l'AEWA et que la résolution afférente (3.14) doit être appliquée avec souplesse, de façon à permettre de financer la participation de ces pays à la MOP, ce qui est une pratique courante à la CMS. Il souligne toutefois qu'il s'agit seulement d'une solution provisoire qui ne doit pas devenir une procédure standard.

71. L'avant-projet de résolution est approuvé par la Réunion.

72. Le Comité permanent approuve l'avant-projet de proposition de budget et l'avant-projet de Résolution 4.2 aux fins de soumission à la MOP4 pour adoption.

73. *M. Lenten présente une proposition organisationnelle faite pas la CMS, qui vient d'être distribuée aux délégués et, sera discutée plus tard au cours de la réunion. La proposition, qui fait partie d'un plus long document, se concentre sur un renforcement de la capacité réciproque, les relations publiques et l'unité de collecte de fonds. M. Lenten demande aux délégués de lire la proposition en vue de la discussion du lendemain.*

Point 9 de l'ordre du jour. Ébauche des Priorités Internationales de mise en œuvre pour la période 2009-2012

74. M. Dereliev présente le document StC 5.8 *Ébauche des Priorités Internationales de mise en œuvre*. Les Priorités internationales de mise en œuvre (IIP) énumérées sont basées sur celles de la précédente période triennale 2006-2008 et mises à jour pour les prochaines quatre années, tenant compte de la date de la

prochaine MOP. Les projets achevés ont été retirés de la liste et cinq nouveaux projets ont été ajoutés : trois d'entre eux concernent les menaces auxquelles sont confrontés les oiseaux d'eau ou leurs habitats du fait des industries extractives, des parcs éoliens ou d'autres sources d'énergie renouvelable, un se rapporte à la distribution des populations d'oiseaux dans le contexte du changement climatique, et le cinquième à la formation destinée aux Agences nationales dans les pays membres de l'AEWA afin d'améliorer la mise en œuvre de l'accord au niveau national.

75. M. Dereliev explique que la Résolution 4.3 se rapporte à ce document. Il note que la plupart des projets qui n'ont pas été mis en œuvre du fait du manque de fonds étaient en relation avec le projet FEM. Il exhorte de toute urgence les Parties souhaitant faire des contributions volontaires de se concentrer sur les Priorités internationales de mise en œuvre en relation avec le projet FEM.

76. Le Comité permanent approuve l'Ébauche des IIP 2009-2012 et l'avant-projet de Résolution 4.4 aux fins de soumission à la MOP4 pour adoption.

Point 10 de l'ordre du jour. Propositions d'amendements à l'Accord et/ou à ses Annexes

77. M. Dereliev présente le document 5.9 *Propositions d'amendements à l'Accord et/ou à ses Annexes* et l'avant-projet de Résolution 4.4 s'y rapportant. Ce document inclut toutes les propositions d'amendements que les Parties contractantes à l'AEWA soumettront à la MOP4 ; ces amendements sont le résultat du travail du Comité technique et ont tous été soumis dans les délais impartis, soit 150 jours avant l'ouverture de la MOP, et ont circulé parmi les Parties contractantes pour commentaires. M. Dereliev présente brièvement les propositions suivantes :

- (a) Propositions d'amendements aux Annexes 2 (espèces d'oiseaux auxquelles s'applique l'Accord) et 3 (Tableau 1) soumise par Maurice, concernant l'introduction de 20 espèces d'oiseaux d'eau traditionnellement considérées comme étant des oiseaux de mer ainsi que l'état de conservation de leurs populations, et s'appuyant sur le document produit par le Comité technique sur le rôle potentiel de l'Accord dans la conservation des oiseaux de mer.
- (b) Proposition d'amendement au Tableau 1 de l'Annexe 3 soumise par l'Italie, sur sa propre initiative, concernant le statut des populations de la Sterne naine et de l'Huîtrier pie.
- (c) Propositions d'amendements à l'Annexe 3 (Tableau 1) soumise par l'Italie, concernant l'état de conservation et la définition de plusieurs populations ainsi que la révision de leur état de conservation issu de la plus récente Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, de même que la révision de la définition des termes géographiques employés dans les descriptions des aires de répartition.
- (d) Propositions d'amendements aux paragraphes 2.1.2(d) et 7.5 du Plan d'action de l'Accord (Annexe 3) soumise par la Croatie concernant la possession, l'utilisation et le commerce de parties ou de produits dérivés d'oiseaux et d'œufs des populations de la Colonne B, ainsi que la fréquence de la mise à jour des études internationales.
- (e) Propositions d'amendements au paragraphe 4.1.4 et à la section 4.3 Plan d'action de l'Accord (Annexe 3) soumise par la Libye, concernant la date butoir de la suppression de l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides ainsi que les mesures destinées à la gestion des activités humaines.

78. M. Van Dijk rappelle que lors de la dernière MOP, la délégation des Pays-Bas s'était opposée à l'introduction des oiseaux de mer. Cette proposition sera toutefois soumise à Bruxelles dans un futur proche, faisant que des commentaires de la part de l'UE dans son ensemble sont à prévoir.

79. M. Schall ajoute que le point de vue de l'Allemagne est plus optimiste : le ministère fédéral de la chasse n'a pas d'objection à cet amendement et l'Agence fédérale pour la Conservation de la nature (BfN) y est tout à fait favorable. L'Allemagne encouragera donc à Bruxelles l'inclusion de ces oiseaux de mer dans l'Accord qui pourrait, du fait du manque de responsabilités désignées en haute mer, servir d'instrument pour couvrir ces questions. Il continue, remerciant tous ceux qui ont participé à la rédaction du document du TC sur les oiseaux de mer et suggère d'inclure l'Organisation maritime internationale (OMI), qui joue un rôle

important, tout particulièrement dans la discussion portant sur les réglementations maritimes et dans la désignation des zones marines particulièrement sensibles.

80. M. Dereliev introduit brièvement l'avant-projet de Résolution 4.4, qui reflète les propositions et inclut toutes les annexes contenant les informations pertinentes.

81. Le Comité permanent approuve l'avant-projet de Résolution 4.4 aux fins de soumission à la MOP4 pour adoption.

Point 11 de l'ordre du jour. Avant-projet de Plans d'action internationaux par espèce

82. M. Dereliev expose les grandes lignes des 5 documents lié au présent point de l'ordre du jour : quatre Plans d'action par espèce (SSAP) et le format révisé des SSAP. Il explique ensuite que deux autres Plans d'action par espèce sont toujours en cours de rédaction, l'un pour le Crabier blanc et l'autre pour le Rôle à miroir. Ces derniers ont été élaborés en coopération avec la CMS et le gouvernement italien a aimablement participé à son cofinancement. Le Secrétariat a produit ces plans pour répondre à la demande pressante formulée lors de la dernière MOP de se concentrer sur les migrants inter-Afrique. Les avant-projets devraient être finalisés à temps pour être soumis à l'approbation de la MOP4. Leur dernière version contiendra tous les commentaires des États de l'aire de répartition. Les quatre autres avant-projets de Plans d'action sont disponibles sous leur version définitive.

83. Le Comité permanent accepte de soumettre les avant-projets de SSAP pour le Crabier blanc et le Rôle à miroir à la MOP4, sous réserve de l'inclusion des commentaires communiqués par les États de l'aire de répartition.

a) Plan d'action pour le Flamant nain

84. M. Dereliev présente le document StC 5.10 *Avant-projet de Plan d'action international pour le Flamant nain*.

85. Cette version définitive d'avant-projet est un plan d'action très détaillé incluant de nombreuses contributions de parties prenantes. Ce plan a été lancé avec la CMS il y deux ans. Il a été confié à deux organisations, le Groupe spécialiste du Flamant de l'UICN/Wetlands International et le Wildfowl and Wetlands Trust (WWT) en étroite coopération avec Wetlands International.

86. M. O'Sullivan exprime les graves préoccupations de nombreuses parties prenantes concernant la proposition d'installer une usine d'extraction de soude au lac Natron, qui est un site de reproduction extrêmement important pour la population Est-africaine de cette espèce, représentant 75 % de l'ensemble de l'espèce. L'impact potentiel sur cette espèce importante au plan écologique et économique peut être de grande ampleur. Ce développement, qui n'était pas encore connu à l'époque de la rédaction du SSAP, devrait être d'une façon ou d'une autre mentionné.

87. Au nom de la Tanzanie, M. Kaita répond que la Mission consultative de Ramsar au Lac Natron en février 2008 a entraîné une très large consultation sur ce sujet. La proposition de construire des installations sur le site Ramsar du Lac Natron a été retirée et soumise à l'approbation du gouvernement sur la base d'un plan de gestion intégré, actuellement développé par la division Faune sauvage du ministère des Ressources naturelles et du Tourisme. M. Kaita est certain que le plan gestion n'autorisera pas ce genre de développement

88. M. Barbieri remercie pour cette information utile et rappelle l'engagement des Secrétariats de la CMS et de l'AEWA dans la Mission consultative. Il demande des informations sur le calendrier de la production du plan de gestion intégré et du moment où une décision sera prise.

89. M. Kaita fait savoir que le travail a commencé en mai et que le plan sera finalisé fin 2008.

90. Le Président confirme que l'intérêt du gouvernement tanzanien a diminué. Il indique que le Kenya était également opposé à ce développement et exhorte les parties prenantes à ne pas faiblir.

91. Le Comité permanent approuve l'avant-projet de Plan d'action international pour le Flamant nain aux fins de soumission à la MOP4 pour adoption.

b) Plan d'action pour la Spatule blanche eurasienne

92. M. Dereliev présente le document StC 5.11 *Avant-projet de Plan d'action international pour la Spatule blanche eurasienne*. Ce SSAP a été confié à EUROSITE, qui a de très bons liens avec l'Afrique et l'Eurasie et il a été financé par Vogelbescherming Nederland, partenaire de BirdLife aux Pays-Bas. L'équipe a été placée sous la direction du Français Patrick Triplet. L'analyse des bagues récupérées réalisée a contribué à comprendre la migration des différentes populations et sous-populations de cette espèce.

93. M. Schall remarque que les commentaires soumis par l'Allemagne n'ont pas encore été incorporés dans l'avant-projet.

94. M. Dereliev garantit que tous les commentaires envoyés avant la récente date butoir seront incorporés avant la MOP.

95. M. Kane souligne que l'espèce est mentionnée dans la version française comme étant la *Spatule blanche* et il ne sait pas s'il est fait référence à la Spatule eurasienne ou africaine. Il n'a pas été en mesure de présenter ses commentaires, mais il a travaillé en étroite collaboration avec Patrick Triplet et continuera à la faire.

96. M. Dereliev confirme que le plan concerne la Spatule blanche eurasienne.

97. Le Comité permanent approuve l'avant-projet du Plan d'action international pour la Spatule blanche eurasienne aux fins de soumission à la MOP4 pour adoption.

c) Plan d'action pour la Barge à queue noire

98. M. Dereliev présente le document 5.12 *Avant-projet de Plan d'action international pour la Barge à queue noire*. Ce Plan d'action remplace celui conçu par l'UE pour cette espèce en l'étendant, considérant la voie de migration dans son ensemble. Il a été confié au même bureau de consultance. La chasse était le principal sujet de désaccord de ce Plan d'action, entraînant de nombreuses consultations bilatérales avec les organisations de chasseurs.

99. M. Van Dijk se réjouit du fait que le Plan d'action de l'UE va être remplacé par celui de l'AEWA, ajoutant que les Pays-Bas ont investi beaucoup d'argent dans la conservation de cette espèce et désirent vivement voir cette action de conservation s'étendre au reste de la voie de migration. Il indique que les Pays-Bas apporteront des commentaires sur plusieurs sujets, y compris la sous-population islandaise.

100. Mme Crockford souligne à son tour l'importance de prêter attention à la population islandaise, dont l'habitat de reproduction islandais est menacé du fait de la reforestation des basses terres. Le Plan d'action devrait en rendre compte.

101. Le Comité permanent approuve l'avant-projet de Plan d'action international pour la Barge à queue noire aux fins de soumission à la MOP4 pour adoption, sous réserve de l'inclusion des commentaires communiqués par les États de l'aire de répartition.

d) Plan d'action pour l'Oie naine

102. M. Dereliev présente le document StC 5.13 *Avant-projet de Plan d'action international pour l'Oie naine*. Ce Plan d'action pour la population Ouest Paléarctique de l'Oie naine, démarré en 2005, était également une question posant problème au Conseil scientifique de la CMS, et une discussion a enflé au sujet de la réintroduction de cette espèce dans les pays nordiques. Un problème majeur était l'abattage accidentel dû à la ressemblance avec l'Oie rieuse. Les mesures de réintroduction dans les années 1980 utilisaient des oiseaux sans faire d'analyses génétiques convenables entraînant l'introduction d'hybrides.

Ceci, à son tour, a entraîné de sérieux problèmes entre les pays concernés. Après la recommandation du Conseil scientifique de la CMS à sa 13^{ème} Réunion, recommandation qui n'a pas été acceptée par la Suède, la question est tombée au point mort. En janvier 2007, le Secrétariat, représenté par Bert Lenten et Sergey Dereliev, a initié une mission de négociation en Suède, en Norvège et en Finlande afin de rencontrer les responsables gouvernementaux et d'essayer de résoudre le problème. Le rapport de négociation rédigé ensuite, approuvé par les pays nordiques et l'Allemagne en novembre 2007, représente une percée et le Secrétariat désire remercier l'Allemagne et les gouvernements de toutes les parties prenantes pour leur coopération. Suite aux recommandations approuvées, le Plan d'action a été revu par le consultant engagé par BirdLife International, M. Tim Jones, dont la qualité du travail réalisé pour ce Plan d'action a été reconnue par tous ceux concernés.

103. Suite aux recommandations acceptées dans le rapport, le Secrétariat a organisé en mai la réunion du Comité pour la réintroduction et l'apport complémentaire de l'Oie naine en Fennoscandie (RECAP). Après l'approbation du Plan d'action au mois de septembre, un autre organisme devait être établi, représentant tous les États de l'aire de répartition. La subvention initiale pour le développement de ce Plan d'action provenait de Suède ; l'Allemagne a toutefois offert un soutien solide, de nature financière et autre, la Norvège et la Finlande étant également parmi les principaux donateurs. Grâce au généreux financement du gouvernement norvégien, une consultante, Mme Kirsten Martin a pu être engagée à titre de coordinatrice du Plan d'action pour l'espèce. Le deuxième avant-projet de ce Plan d'action a été envoyé aux États de l'aire de répartition qui doivent soumettre leurs commentaires au plus tard le 4 juillet 2008. Le Secrétariat espère que ce Plan sera acceptable pour la Suède et les autres pays nordiques.

104. Le Comité permanent approuve l'avant-projet de Plan d'action international pour l'Oie naine aux fins de soumission à la MOP4 pour adoption, sous réserve de l'inclusion des commentaires reçus des États de l'aire de répartition.

105. M. Schall fait savoir que l'Allemagne fera parvenir ses commentaires dans les délais impartis, comme demandé. Il demande ensuite si les Parties nordiques ont accepté le compte rendu de la réunion de mai mentionnée plus haut, envoyé à Aktion Zwerggans e.V., qui avait pris l'initiative du projet privé de réintroduction.

106. Le Secrétariat répond que la date butoir pour tout feedback sur cette question est la même que celle des commentaires sur l'avant-projet de SSAP.

107. M. Dereliev introduit brièvement l'avant-projet de Résolution 4.5, qui demande à la MOP d'approuver les quatre SSAP présentés et les SSAP déjà mentionnés pour le Crabier blanc et le Râle à miroir, dont les avant-projets sont en cours d'achèvement. La résolution inclut aussi le SSAP pour l'Érismature Maccoa, qui a déjà été approuvé par le StC lors de sa dernière réunion en novembre 2006.

e) Format révisé pour les Plans d'action par espèce de l'AEWA

108. M. Dereliev présente le document StC 5.14 *Format révisé de Plans d'action par espèce de l'AEWA*. Il s'agit d'une version révisée du format en cours, conçue par BirdLife International et approuvée par la MOP2. Depuis lors, la MOP a approuvé huit SSAP utilisant ce format largement accepté et 7 autres seront soumis pour approbation en septembre. Il est toutefois manifeste que ce format gagnerait à être restructuré afin d'améliorer la compréhension des Plans d'action. Cette version révisée a été mise au point par BirdLife International, en étroite coopération avec WWT, Wetlands International et la Fondation Rubicon. Elle devrait résulter en un format d'utilisation plus convivial, aidant ainsi tous ceux impliqués dans la mise en œuvre des Plans d'action. Elle a été envoyée au Comité technique pour commentaire (avec le 27 juin 2008 comme date butoir).

109. M. Schall reconnaît les améliorations apportées dans le format révisé et souligne que la question du changement climatique n'est pas incluse. Il suggère d'ajouter un sous-chapitre sur l'impact potentiel du changement climatique sur les espèces respectives.

110. Le Comité permanent approuve le format révisé de SSAP aux fins de soumission à la MOP4 pour adoption, sous réserve des révisions résultant des commentaires faits par le Comité technique et les autres parties prenantes.

Point 12 de l'ordre du jour. Études internationales

111. M. Lenten présente ce point de l'ordre du jour, rappelant que conformément au paragraphe 7.4 du Plan d'action, qui fait partie de l'Accord, il a été établi que le Secrétariat, en étroite coopération avec le Comité technique et les Parties, devait préparer 7 différentes études, dont 2 en relation avec le WOW. Ceci a constitué la plus haute priorité du Secrétariat au cours de la dernière période triennale. Des fonds ont été rassemblés pour 5 des ces études qui sont prêtes pour être soumises à la MOP4. Il poursuit en présentant ses excuses aux Parties pour la lourde charge de travail que constituaient les longs questionnaires, mais ceux-ci étaient indispensables à la rédaction de ces études.

a) Rapport sur le statut et les tendances des populations (*document StC 5.15 et avant-projet de Résolution 4.6*)

112. M. Lenten donne une courte introduction de cette importante étude, qui est souvent considérée comme un instrument de mesure de la réussite de l'Accord.

113. M. Dereliev indique que cette étude a exigé un important investissement en argent et en temps de travail. Cette 4^{ème} édition se caractérise par de nouveaux éléments par rapport aux précédentes versions, tels l'analyse des tendances de certaines espèces en Europe et l'indice de la Liste Rouge des espèces de l'AEWA, qui est un indicateur solide de la réussite de la mise en œuvre de l'Accord. Les conclusions de ce rapport constituent la base de l'avant-projet de Résolution 4.6. Ce rapport établit que les populations ayant tendance à décliner sont deux fois plus nombreuses que celles ayant tendance à augmenter. Il est suggéré d'encourager les États de l'aire de répartition à intensifier leurs programmes de surveillance ; diverses mesures sont envisagées, notamment des méthodes high-tech. Il faudrait recueillir plus de fonds pour pouvoir produire une évaluation des limites des populations (approximativement 700 000 euros) ; cette connaissance est essentielle pour permettre la gestion des populations. Le Critical Site Network Tool (CSN Tool ou Application du réseau des sites critiques) qui est en train d'être mis au point dans le cadre du projet WOW aura un énorme impact sur ce point.

114. Mme Crockford suggère que l'Islande pourrait être ajoutée à la liste des pays où vit une proportion élevée de populations d'oiseaux d'eau inscrits au paragraphe 7 du préambule de la Résolution 4.6, car elle représente une importante zone de reproduction en Europe.

b) Législation pertinente de la chasse et du commerce (*document StC 5.16 et avant-projet de Résolution 4.7*)

115. Mme Lehmann présente cette étude et la résolution correspondante au nom du Secrétariat. Elle indique que des questionnaires détaillés ont été envoyés à tous les États de l'aire de répartition et que le taux de réponse a été de 81 % pour les Parties contractantes et 32 % pour les Parties non contractantes. Beaucoup de temps a été consacré à contacter les correspondants nationaux pour traiter des nombreuses questions ouvertes et demander davantage de détails. D'autres organisations internationales ont également été examinées à la lumière des exigences de l'AEWA. Les principales constatations étaient l'insuffisance de la mise en œuvre en dehors de l'UE et un taux de mise en application des réglementations plus élevé pour les Parties contractantes que non contractantes. Il faudrait fournir aux pays davantage de lignes directrices en matière de chasse et de commerce, tâche qui revient au Comité technique. Le Plan d'action devrait également être révisé à cet égard et la formulation devrait être plus explicite. Des ateliers devraient être organisés pour les Parties contractantes afin de former les correspondants nationaux et les aider à la mise en œuvre de l'Accord (inclus dans les IIP).

116. En réponse à une question sur le sujet principal des cours de formation, Mme Lehmann a expliqué que cela dépendait fortement du pays. Généralement, tous les pays en dehors de l'UE ont des problèmes de mise

en application des mesures et les ateliers devraient fournir aux correspondants nationaux des ministères concernés des lignes directrices sur la façon de mettre en œuvre le Plan d'action.

117. Le Comité permanent approuve l'étude sur la Législation pertinente de la chasse et du commerce aux fins de soumission à la MOP4.

c) Stade de préparation et de mise en œuvre des Plans d'action par espèce (*document StC 5.17*)

118. M. Dereliev indique que cette nouvelle étude a été confiée à une fondation établie aux Pays-Bas, la Fondation Rubicon. 15 SSAP se rapportant à des oiseaux d'eau confinés exclusivement dans la zone de l'Accord ont été évalués, dont certains sont approuvés dans le cadre de l'AEWA et d'autres sous l'égide d'autres organismes. Le travail réalisé a été très important étant donné que l'aire de répartition de certaines espèces couvrait de 30 à 70 États. Bien que le taux de réponse aux questionnaires n'ait pas été très encourageant, une bonne vue d'ensemble a pu être réalisée incluant des recommandations utiles, formant une bonne base pour permettre la synergie avec d'autres organisations travaillant dans le même domaine. Une liste de Plan d'actions a été compilée, qui devra être actualisée et une autre longue liste de nouveaux Plans d'action sera développée, si les fonds sont suffisants. Il s'agit d'une étude très utile qui devra être refaite d'ici six ans si le nouveau calendrier est accepté.

119. M. Dereliev indique que les conclusions de cette étude et celles de l'étude sur les projets de rétablissement sont regroupés dans l'avant-projet de Résolution 4.8.

120. Le Comité permanent approuve cette étude et l'avant-projet de Résolution correspondant aux fins de soumission à la MOP4.

d) Projets de rétablissement (*document StC 5.18 et avant-projet de Résolution 4.8*)

121. M. Dereliev signale que cette étude a été confiée au Wildfowl and Wetlands Trust (WWT), qui dispose d'une solide expérience des rétablissements. Le WWT a développé une base de données pour les projets de rétablissement dans la zone de l'AEWA qui pourra servir de référence pour ce type d'informations. L'étude montre que les projets qui ont suivi les lignes directrices ont réussi tandis que ceux qui s'en sont écartés ont échoué. Une des premières recommandations découlant de cette étude est donc que les futurs plans de rétablissement doivent s'appliquer à suivre les directives de l'UICN. L'avant-projet de Résolution suggère entre autres que des lignes directrices supplémentaires soient développées pour la réintroduction des oiseaux d'eau, dans le cadre de l'AEWA.

122. L'avant-projet de Résolution 4.8 regroupe les recommandations des études c) et d) et inclut également une vive exhortation au financement, sans lequel les recommandations ne pourront pas être mises en œuvre.

123. Mme Crockford demande s'il est possible d'inclure le Courlis cendré dans la liste des espèces « Quasi menacées » de façon que le Plan d'action puisse être étendu à toute la voie de migration.

124. M. Dereliev répond que la réévaluation de cette espèce a été faite très récemment, ce qui fait qu'elle n'a pas pu être prise en compte dans cette étude, mais que ceci pourra être modifié plus tard.

125. Le Comité permanent approuve l'étude et l'avant-projet de Résolution 4.8 correspondant, aux fins de soumission à la MOP4.

e) État des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes introduites (*document StC 5.19 et avant-projet de Résolution 4.9*)

126. M. Dereliev fait savoir que cette étude a été réalisée par le British Trust for Ornithology (BTO), qui avait été également chargé de la première édition. Le BTO a offert un service hautement professionnel pour la compilation de cette 2^{ème} édition de l'étude, qui est extrêmement détaillée et bien visualisée. Les recommandations sont également bien argumentées. Le taux de réponse des États de l'aire de répartition a été ici plus élevé. L'avant-projet de Résolution 4.9 repose sur les recommandations de cette étude. L'espèce non indigène la plus dominante dans la région est l'Érismature rousse, qui a fait l'objet d'importantes

mesures d'élimination. L'avant-projet de résolution appelle en particulier les Pays-Bas et la France à passer à l'action.

127. En accord avec la formulation de la résolution déjà approuvée par la Convention de Berne, Mme Crockford propose un ajout au paragraphe 9 de l'avant-projet de Résolution 4.9 : « Demande aux Parties contractantes et d'autres États de l'aire de répartition d'interdire ou réglementer plus strictement l'élevage *et le commerce* de certaines espèces présentant un risque particulier à la biodiversité indigène tels que l'hybridation ou la compétition ».

128. M. Schall fait remarquer que tout le temps passé à des questionnaires détaillés en valait certainement la peine, étant donné l'excellente vue d'ensemble réalisée sur les espèces non indigènes.

129. Au nom des Pays-Bas, M. Van Dijk confirme qu'il existe déjà une collaboration avec le Royaume-Uni en ce qui concerne les mesures d'élimination de l'Érismature rousse. Il ajoute qu'il vérifiera la situation aux Pays-Bas et évaluera si des mesures suffisantes sont prises. Il a le sentiment que, vu les informations qui lui ont été transmises jusqu'à présent sur ce sujet, le choix des termes employés dans cet avant-projet de résolution n'est peut-être pas totalement approprié.

130. M. Dereliev confirme qu'une adaptation peut être faite si nécessaire ; cette constatation se base toutefois sur les informations du compilateur et sur le fait qu'en dépit des actions réalisées, les résultats ne sont pas entièrement positifs.

131. M. Van Dijk répète qu'il étudiera la nécessité de mesures complémentaires ou la continuation des mesures existantes.

132. Prenant en compte les commentaires faits, le Comité permanent approuve l'étude et l'avant-projet de résolution correspondant aux fins de soumission à la MOP4.

f) Progrès de la suppression de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides (document StC 5.20 et avant-projet de Résolution 4.10)

133. Mme Lehmann indique que cette étude s'appuie sur une version précédente compilée par Wetlands International en 2000. Le taux de réponse a été ici de 78 % pour les Parties contractantes et 31 % pour les Parties non contractantes. De nombreuses publications ont été examinées. Seuls 13 des 118 États de l'aire de répartition ont complètement supprimé l'usage de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides. En outre, 4 pays ont mis en place des interdictions légales sans que cet usage ait totalement disparu dans les zones humides. Le manque de sensibilisation au problème, et aussi d'acceptation de ce dernier, est manifeste en dépit des efforts effectués dans le passé par le Secrétariat et les organisations de chasseurs.

134. Répondant à une question de M. Schall qui, se référant à une proposition de la Libye, souligne qu'il y a deux différentes propositions sur la question de la grenaille de plomb, M. Lenten répond que la proposition de la Libye fait référence à la date butoir de l'élimination de la grenaille de plomb et qu'il s'agit d'une proposition d'amendement au Plan d'action de l'AEWA, tandis que les recommandations de l'étude servent de base à la Résolution.

135. Le Président informe que les chasseurs se rendant en Tanzanie ont avec eux de la grenaille de plomb originaire d'Europe et des États-Unis. Il suggère d'imposer une interdiction.

136. M. Lenten convient qu'il s'agit d'une question de temps – la sensibilisation au problème demeure important. De nombreux chasseurs ne sont pas au courant des obligations contenues dans l'Accord.

137. Au nom de la FACE, M. Middleton confirme que cette organisation soutient l'élimination de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides et fait référence à la 3^{ème} ligne du 4^{ème} paragraphe de l'avant-projet de Résolution 4.10, qui, à son avis, peut prêter à confusion. Il suggère la formulation suivante : « ...que quatre États de l'aire de répartition supplémentaires ont introduit, dans les zones humides ou certaines zones humides, des restrictions concernant l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse, et que plusieurs pays ...»

138. Mme Lehman explique qu'il ne s'agit pas seulement de « toutes » ou « certaines » zones humides, mais aussi de régions ; il serait peut-être mieux de trouver dans ce cas un terme plus général.

139. Prenant en compte les commentaires faits, le Comité permanent approuve l'étude et l'avant-projet de Résolution correspondant aux fins de soumission à la MOP4.

Point 13 de l'ordre du jour. Les effets du changement climatique sur les oiseaux d'eau migrateurs

140. M. Dereliev présente le document StC 5.21 *Rapport sur les effets du changement climatique sur les oiseaux d'eau migrateurs* et l'avant-projet de Résolution 4.11.

141. Il indique que la précédente MOP avait chargé le Comité technique d'évaluer les implications à long terme du changement climatique sur les oiseaux d'eau migrateurs. Le Secrétariat a chargé le BTO de réaliser une étude théorique afin de faciliter la mise en œuvre de la Résolution 3.17, ceci grâce une subvention gracieusement offerte par le gouvernement du Royaume-Uni. Des lignes directrices correspondantes ont été également produites. La résolution correspondante s'appuie sur les recommandations de ce rapport, dans lequel toutes les espèces et populations de l'AEWA ont été évaluées. Le Comité technique a été chargé d'identifier les nouvelles priorités de recherche. Des mesures d'adaptation immédiates se sont toutefois révélées nécessaires, particulièrement en ce qui concerne l'entretien d'un plus large réseau de sites pour s'adapter aux futurs changements des distributions de populations. La présente résolution suggère aussi que le Comité technique développe un processus de désignation d'un réseau international de sites pour la protection des oiseaux migrateurs aux fins de soumission à la MOP5. D'ici-là, les Parties doivent être exhortées à maintenir le caractère écologique de tous les types d'habitats.

142. Faisant référence à la discussion sur les SSAP et la décision d'y inclure des recommandations se rapportant aux effets du changement climatique, M. Schall suggère un complément à l'avant-projet de Résolution 4.11, paragraphe opérationnel 1, afin d'y inclure un renvoi au SSAP et suggère la formulation suivante : « ...et autres au changement climatique. Les recommandations respectives potentielles fournies dans les SSAP devraient être prises en compte ».

143. Faisant référence au paragraphe opérationnel 5, M. van Dijk pense que « désignation » devrait être remplacée par « création ». Il suggère aussi d'ajouter un paragraphe faisant référence à la protection et/ou à la gestion durable dans ce contexte.

144. Le Secrétariat explique que le Comité technique a été chargé de concevoir un processus, de définir des lacunes dans l'identification des désignations existantes et autres. Une fois adopté, ce processus devra être réalisé par les Parties contractantes. Il fait référence au réseau Ramsar et au fait qu'un processus identique pourrait être élaboré pour tous les habitats utilisés par les oiseaux migrateurs, et pas seulement ceux des zones humides. Ce processus ne doit pas nécessairement se limiter au changement climatique, mais peut inclure d'autres facteurs.

145. Les paragraphes appropriés sont révisés. M. Dereliev indique que l'avant-projet de Résolution 4.11 a été corrigé et réédigé, puis accepté par les délégations allemande et néerlandaise sous la nouvelle formulation suivante :

Paragraphe opérationnel 4 :

« *Exhorte* les Parties contractantes à désigner, établir et gérer des réseaux adéquats d'aires protégées et gérées, ainsi que d'autres aires gérées de façon adéquate, en vue de s'adapter au déplacement des aires de distribution et de faciliter la dispersion des oiseaux d'eau ; »

Paragraphe opérationnel 5 :

« *Demande* au Comité technique d'évaluer si les réseaux internationaux de sites déjà en place sont suffisants afin d'assurer la protection des oiseaux d'eau, ainsi que les effets attendus du changement climatique et, si

nécessaire, de proposer des mesures complémentaires à prendre à la prochaine session de la Réunion des Parties contractantes ; »

146. Le Comité permanent approuve l'avant-projet de Résolution 4.11 Rév. 1.

Point 14 de l'ordre du jour. Information récente sur l'influenza aviaire

147. M. Dereliev fait savoir que le Secrétariat, qui suit les développements de très près, n'a pas été en mesure de faire un exposé détaillé sur cette question, ce travail dépassant sa capacité en personnel. Le Secrétariat participe régulièrement à des réunions du Groupe de travail scientifique sur l'influenza aviaire, créé en 2005 par la CMS et l'AEWA. Au cours d'une téléconférence récente, plusieurs questions ont été discutées, notamment la coordination des résolutions entre les AEM respectives plus tard en cours d'année (AEWA, Ramsar et CMS) afin qu'elles puissent se compléter réciproquement. M. David Stroud, observateur du Comité technique et ayant très activement contribué au travail de ce dernier, a compilé avec Ruth Cromie et Rebecca Lee (WWT) un avant-projet de résolution de l'AEWA au nom du Comité technique. L'avant-projet de résolution s'appuie sur les conclusions de plusieurs réunions, ainsi que sur du matériel provenant d'autres sources. Les informations présentées à la MOP4 feront probablement l'objet de quelques mises à jour.

148. Une autre question soulevée lors de cette dernière téléconférence était le problème de la propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) par les activités de chasse. La FAO estimait qu'il existait un immense besoin de directives dans ce domaine et se préparait à rédiger un premier avant-projet avec Niels Kanstrup du CIC. La brochure d'informations du Groupe scientifique est disponible en plusieurs langues, sur le site des Secrétariats de l'AEWA et de la CMS. Le compte rendu des réunions de Nairobi et d'Aviemore sont également disponibles. Le groupe de travail scientifique a pour objectif de réaliser un diagramme récapitulatif toutes les activités prévues par les organisations. Le site Web consacré à ce sujet et contenant toutes les informations les plus récentes est régulièrement mis à jour par le WWT (<http://www.aiweb.info/link>).

149. M. Francisco Rilla, administrateur chargé de l'information de la CMS, remercie M. Dereliev pour la vue d'ensemble détaillée du travail du groupe scientifique. Il mentionne aussi la récente réunion au Musée König à Bonn ; le compte rendu de cette réunion est déjà en cours de préparation. Il signale que le rayon d'action du groupe scientifique sera peut-être élargi dans le futur afin d'inclure un plus grand nombre de maladies animales. L'une des activités principales demeure le renforcement de la capacité dans toutes les régions, qui reste fortement tributaire du financement et des contributions.

150. Le Comité permanent adopte l'avant-projet de Résolution 4.12 aux fins de soumission à la MOP4.

Point 15 de l'ordre du jour. Avant-projet de lignes directrices de conservation

151. M. Dereliev présente les documents StC 5.22 *Lignes directrices sur la façon d'éviter, de minimiser ou d'atténuer l'impact du développement d'infrastructures et des perturbations afférentes sur les oiseaux d'eau* et StC 5.23 *Lignes directrices pour les mesures nécessaires pour aider les oiseaux d'eau à s'adapter au changement climatique* ainsi que l'avant-projet de Résolution 4.13 correspondant.

152. Des adaptations nécessaires ont retardé la finalisation de l'avant-projet de lignes directrices de conservation relatives au développement d'infrastructures. Ces lignes directrices sont le résultat d'un projet d'IIP, financé par le gouvernement belge. Le document a été bien élaboré et ensuite approuvé par le Comité technique.

153. Les autres lignes directrices, compilées par le BTO, concernant l'impact du changement climatique sur les oiseaux d'eau migrateurs, constituent une bonne base pour un document succinct qui sera par la suite développé plus avant. La réponse du Comité technique est toujours en attente et sera communiquée aux rédacteurs afin que l'avant-projet définitif soit légèrement modifié.

154. Le Secrétariat souhaiterait soumettre ces deux lignes directrices pour approbation en tant que Lignes directrices de conservation officielles de l'AEWA.

155. M. Schall fait une petite recommandation, à savoir que cette question pourrait être regroupée avec le changement climatique parce qu'il existe un lien systématique entre ces deux points. Ils devraient donc être traités ensemble à la MOP4, l'influenza aviaire constituant une question à part.

156. M. Lenten accepte que l'ordre du jour soit ainsi respectivement changé.

Point 16 de l'ordre du jour. Autres avant-projets de Résolutions

a) Procédure de soumission de propositions d'amendement des annexes de l'Accords (avant-projet de Résolution 4.14).

157. M. Lenten indique que la procédure serait plus facile si les propositions, résultant du travail du Comité technique, pouvaient être soumises aussi bien par le Comité permanent que par les Parties contractantes. Cette question a été discutée lors de la TC8 et approuvée par l'expert juridique.

158. M. Schall fait référence au délai de 150 jours avant la prochaine MOP pour la soumission de propositions pour les annexes de l'Accord et note que ce délai continuera à s'appliquer. Il confirme qu'il voit les avantages de cette procédure et approuve cette proposition.

159. M. Van Dijk souligne que la définition de « Partie » est contenue à l'Article I comme étant « Parties au présent Accord ».

160. Bert Lenten répète que selon le conseiller juridique de l'Accord, en vertu de l'Article X, paragraphe 2, le Comité permanent peut également être considéré comme une Partie. Il confirme toutefois qu'il va chercher d'autres avis sur le sens de l'Article I dans le cas présent, puisqu'il s'agit d'une question juridique.

161. M. Schall mentionne un point pratique concernant les dates des réunions du Comité permanent : celles-ci devraient être organisées plus de 150 jours avant la MOP afin de s'aligner sur les délais des propositions d'amendement aux Annexes de l'Accord.

162. Le Comité permanent adopte l'avant-projet de Résolution 4.14.

b) Mise en place d'un Groupe d'évaluation de la mise en œuvre (avant-projet de Résolution 4.15).

163. M. Lenten expose que les études internationales indiquent clairement que l'Accord n'est pas bien mis en œuvre. Selon le Rapport international sur l'état de conservation, 41 % des populations manifestent une tendance à la baisse et l'étude sur la suppression de la grenaille de plomb montre que seulement 17 Parties ont éliminé son usage dans les zones humides. La question de la nécessité d'en faire davantage s'est posée à la réunion du Comité technique et l'expert juridique a proposé la mise en place d'un Groupe d'évaluation de la mise en œuvre qui pourrait répondre aux questions urgentes en évaluant la situation et en envoyant à cet effet une mission sur place. Le Comité permanent pourrait recevoir le mandat de prendre en main les effets négatifs sur les oiseaux d'eau migrateurs ou bien sur leurs sites et habitats, et s'en acquitter en chargeant une mission d'évaluer la situation et de faire des recommandations appropriées à la Partie concernée pour assurer le bon respect des obligations en vertu de l'Accord. Dans un second temps, un organe subsidiaire pourrait être mis en place conformément à l'Accord. Il s'agit d'un nouveau concept, répondant à la nécessité d'en faire davantage pour faire appliquer l'Accord et œuvrer dans le sens des Objectifs 2010 de la CDB relatifs à la biodiversité.

164. M. Schall fait part de son expérience lorsqu'il travaillait pour une autre AEMConvention on Long-range Transboundary Air Pollution pour laquelle un comité de mise en œuvre a été établi au début des années 90. Ce comité avait fortement aidé à sa mise en application. M. Schall soutient pleinement cette proposition et a approuvé la suggestion d'incorporer cette fonction dans le mandat du Comité permanent.

165. M. Van Dijk demande des clarifications au sujet du financement de cette activité dans le budget proposé. Il fait ensuite remarquer que des économies peuvent très probablement être réalisées et que les synergies doivent être optimisées, en particulier en ce qui concerne la mission au Lac Natron. Il souligne aussi que les zones humides ne sont pas les seuls habitats importants pour les oiseaux d'eau migrateurs.

166. M. Lenten confirme que la mission au Lac Natron était une mission consultative de Ramsar et que l'AEWA et la CMS y avaient été représentés par Sergey Dereliev. Il confirme que tout sera mis en œuvre pour associer les efforts et que l'impact sera d'autant plus grand si les AEM joignent leurs forces.

167. M. Dereliev observe que des synergies étaient examinées à la Convention de Ramsar et à la Convention de Berne, qui disposent déjà de ce type d'instrument, dans le cadre duquel le Secrétariat de l'AEWA a participé récemment en Bulgarie à une mission sur le développement de parcs éoliens. Il souligne que tous les efforts sont faits pour que le travail soit partagé entre toutes les AEM. Il y avait toutefois des questions qui ne relevaient que de l'AEWA, soulignant l'importance d'un instrument distinct.

168. M. Lenten répond à la question concernant le budget et confirme qu'il n'y a pas de fonds supplémentaires pour des activités de ce genre. Il ne pense cependant pas que ce type de mission ait lieu plus d'une ou deux fois par an, les coûts pouvant donc être couverts par le budget courant des frais de déplacement.

169. Le Comité permanent approuve l'avant-projet de Résolution 4.15.

c) Adoption d'une directive destinée à l'interprétation des critères utilisés dans le Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA (Doc. StC 5.24 et avant-projet de Résolution 4.16)

170. Dans la Résolution 3.3, la MOP a adopté une directive sur l'interprétation de « déclin significatif à long terme » et le Comité technique a été chargé de fournir une directive sur les trois critères restants utilisés au Tableau 1, soit « le taux de concentration sur un petit nombre de sites spécifiques à un stade quelconque de leur cycle annuel », « leur dépendance à un type d'habitat gravement menacé » et « le taux de fluctuations extrêmes dans la taille ou les tendances des populations ».

171. Après la MOP3, le TC a commencé à travailler sur cette directive et les premiers avant-projets ont été compilés à la TC7 de 2006. Le TC s'est ensuite rencontré dans des réunions ad-hoc pour poursuivre son travail sur ces avant-projets et sur les propositions de directives pour les critères 1 et 2 qui étaient prêtes, telles que présentées dans le document StC 5.24. Le TC a éprouvé des difficultés à définir le dernier critère sur les taux de fluctuation. Il existe une directive claire pour les fluctuations extrêmes dans la Liste rouge de l'UICN - ce sont celles avec une variation de facteur dix - mais cette définition ne s'applique pas aux populations d'oiseaux. Le TC a décidé qu'il s'imposait d'examiner de plus près les études des populations avec l'aide d'un statisticien. Il est donc proposé de reporter cette tâche à la prochaine période triennale pour permettre au Secrétariat de réaliser une étude théorique à cet effet. M. Clausen a rédigé des directives supplémentaires sur l'application de ces définitions.

172. À propos de la concentration dans un cycle particulier, M. Van Dijk demande si cela ne doit pas être défini plus avant aux vues de la durée impliquée ?

173. M. Dereliev explique que la durée n'est pas une des exigences de cette définition. Cet avant-projet définitif fait référence à des populations dont 90 % ou plus se concentre régulièrement sur 10 sites ou moins à un stade particulier de leur cycle annuel.

174. Le Comité permanent approuve l'avant-projet de Résolution 4.16.

d) Dispositifs institutionnels : le Comité permanent (StC) (avant-projet de Résolution 4.17)

175. M. Lenten introduit cette résolution de base qui présente la nouvelle représentation régionale, aux fins de soumission à la MOP4 pour approbation. Le StC a été établi par la MOP2 et tous ses représentants régionaux doivent se retirer à la fin de leur mandat, le seul poste fixe étant celui de Dépositaire.

La résolution propose en outre un changement de fréquence des réunions (bisannuelles au lieu d'annuelles) afin de réduire les coûts. Le mandat additionnel du Groupe d'évaluation de la mise en œuvre de l'AEWA ou IRP (avant-projet de Résolution 4.15) qui lui a été attribué, y est également mentionné. Il est également demandé à la MOP d'approuver le financement des frais de déplacement des délégués éligibles, ceci n'étant toutefois faisable que dans l'éventualité d'une augmentation de 20 % du budget. Comme décidé par la MOP2, toutes les Parties contractantes ont la possibilité d'assister à la réunion à titre d'observateurs, bien que les pays en développement aient toutefois du mal à trouver les fonds nécessaires.

176. Concernant le paragraphe opérationnel 7 de l'avant-projet de Résolution 4.17 indiquant que les Parties dont les finances le permettent doivent aider les autres Parties à venir assister aux réunions en qualité d'observateurs, M. Schall se demande si au lieu d'inviter toutes les Parties, il ne vaudrait pas mieux spécifier les délégués ayant une fonction bien définie, tels que représentants, suppléants, président du Comité technique, etc.

177. M. Lenten explique que la MOP2 a décidé d'ouvrir les réunions du StC aux observateurs des autres Parties contractantes mais que ceci n'est pas réaliste étant donné qu'il n'y a déjà pas de fonds disponibles pour les membres réguliers du StC, et qu'il est donc improbable de pouvoir financer la venue d'observateurs.

178. Le Comité permanent approuve l'avant-projet de Résolution 4.17.

e) Dispositifs institutionnels : le Comité technique (TC) (avant-projet de Résolution 4.18)

179. M. Dereliev introduit l'avant-projet de Résolution 4.18. Cet avant-projet de résolution vise à l'approbation des candidats aux 6 postes se libérant, à savoir ceux de représentants régionaux pour l'Europe du Nord et du Sud-Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique australe, ainsi que ceux d'experts (thématiques) en économie rurale, en droit de l'environnement et en gestion du gibier. Le mandat des six délégués concernés expire en septembre 2008. Le processus de candidature de la MOP4 n'ayant pas toujours permis une sélection efficace en raison de manque de temps, une procédure de candidature alternative a été approuvée par le Comité technique. Cette dernière prévoit ainsi que les candidatures peuvent être soumises au Secrétariat, une évaluation étant effectuée par un groupe de consultants constitué des présidents et vice-présidents du StC et du TC, ainsi que du Secrétaire exécutif et de l'administrateur technique. Le groupe de consultants s'est réuni durant la soirée précédente et a recommandé les personnes suivantes :

Membres :

- Europe du Nord et du Sud-Ouest (1 candidat) : recommandation : David Stroud – pas de suppléant.
- Afrique centrale (1 candidat) Jerome Mokoko du Congo ayant déjà fait partie du comité pendant 9 ans, le groupe consultatif suggère et convient que le TC a tout avantage à poursuivre le recrutement et la candidature est donc laissée ouverte pour le moment.
- Afrique australe – pas de candidat à cette date.

Ces deux postes ont été réouverts à candidature après la MOP4.

Experts :

- Économies rurales (1 candidat) : recommandation : Hussein Sosovele
- Droit de l'environnement (1 candidat) : recommandation : Melissa Lewis
- Gestion du gibier : (7 candidats) : recommandation : Jean-Yves Mondain-Monval

180. L'actuel Règlement intérieur du TC est complété de façon à couvrir davantage d'aspects du travail de ce dernier, tels que la procédure de candidature et d'élection des membres. Son nom est en outre changé en *Mode de fonctionnement*.

181. Le Comité permanent approuve l'avant-projet de Résolution 4.18

f) Date, lieu et financement de la 5^{ème} Session de la MOP (avant-projet de Résolution 4.19)

182. M. Lenten introduit cette résolution de base relative à la prochaine session de la Réunion des Parties. Il note que la MOP4 ayant eu lieu à Madagascar, trois des quatre MOP ont trouvé place en Afrique. Il serait

donc préférable que la prochaine MOP se tienne en Eurasie ; des pourparlers sont en cours à ce sujet avec plusieurs pays. Il espère recevoir une offre concrète dans les mois à venir. Cet avant-projet de résolution inclut également la proposition d'organisation de la prochaine MOP dans quatre ans au lieu de trois, afin de s'aligner sur la prochaine COP de Ramsar et d'optimiser ainsi les synergies entre les 2 AEM. Il est en outre mentionné qu'une option standard de dernier recours consisterait à organiser la réunion dans les locaux de l'ONU, le montant total des frais étant toutefois plus élevés sans le soutien pratique et financier d'un pays d'accueil.

183. Le Comité permanent adopte l'avant-projet de Résolution 4.19.

g) Remerciements aux organisateurs (avant-projet de Résolution 4.20)

184. M. Lenten présente ce dernier avant-projet de résolution, par le biais duquel des remerciements sont adressés aux pays organisateurs et à ceux ayant fourni des fonds pour organiser la réunion. Ce document sera mis à jour juste avant la MOP pour y inclure tous les pays donateurs.

Point 17 de l'ordre du jour. Rapports des membres et des observateurs du Comité permanent

185. M. Lenten introduit ce point de l'ordre du jour en soulignant l'importante mise à jour réalisée tant par les représentants des régions que par ceux des ONG, les rapports indiquant les activités intéressantes pour l'AEWA et les progrès réalisés dans les régions.

186. M. Kaita fait au nom de l'Afrique orientale et australe un compte rendu de l'atelier qui s'est tenu à Nairobi au mois d'avril 2007 en vue du développement d'un Plan d'action pour le Crabier blanc, atelier auquel huit pays de la région ont participé. Un autre atelier, relatif pour sa part au prélèvement légal de Grues couronnées grises et noires, et d'autres espèces des zones humides de Naivasha, s'est tenu au Kenya du 8 au 11 octobre 2007. Les pays représentés à cet atelier étaient le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Afrique du Sud, le Nigeria et le Mali. M. Lenten annonce que le compte rendu de l'atelier est prêt et que la proposition de faire passer la Grue couronnée grise et la Grue couronnée noire de l'Annexe 2 à l'Annexe 1 sera présentée à la Réunion des Parties à la CITES.

187. M. Lenten remercie M. Kaita pour ces informations. Regrettant de ne pas avoir été au courant de cet atelier, il demande à recevoir des informations à ce sujet, ainsi qu'à celui de prochains ateliers.

188. Les représentants de l'Allemagne et de la Roumanie présentent leur rapport au nom de l'Europe et de l'Asie centrale.

189. M. Schall fait part des efforts déployés pour encourager l'accession de nouveaux États membres. Dans ce contexte, une réunion a été organisée sur le campus de l'ONU à Bonn entre, d'une part, une délégation russe dirigée par le Directeur chargé de la conservation de la nature et, d'autre part, les Secrétariats de la CMS, l'AEWA, ASCOBANS et EUROBATS. M. Schall expose la situation difficile dans laquelle se trouve la Russie actuellement en raison du changement récent de gouvernement et de la distribution des responsabilités au sein des différents ministères. La chasse demeure sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, et le ministère des Ressources environnementales a été rebaptisé ministère de l'Environnement, ce qui semble prometteur pour l'accession à la CMS et aux Accords. Les efforts pour encourager et aider la Russie à l'accession seront poursuivis.

190. Pour ce qui est de la Pologne, une réunion a eu lieu au niveau ministériel, et le Ministre allemand de l'Environnement et M. Gabriel ont immédiatement abordé la question de l'accession à l'AEWA. Monsieur Lowitzski, Ministre, a confirmé que son pays était intéressé et a demandé des informations sur les avantages de l'accession pour son pays. Le Secrétariat les lui a fournis et une lettre les mentionnant sera envoyée au ministère. La Pologne fait également savoir qu'elle aimerait assister à la MOP4.

191. En ce qui concerne la Turquie, les préparatifs de l'accession à la CMS sont en cours ; M. Schall n'a cependant pas été informé de mesures visant à l'accession à l'AEWA.

192. Une autre question relative aux oiseaux d'eau est la nouvelle Liste rouge Allemande, qui est en cours de préparation et inclut des rapaces et autres vertébrés.

193. L'Allemagne a accueilli la 9^{ème} COP à la CDB en mai 2008 et M. Schall attire l'attention sur la désignation des régions marines, question qui intéresse pour l'AEWA puisque l'inclusion des oiseaux de mer aux espèces déjà couvertes par l'Accord a été proposée. Il s'agirait du premier pas vers la désignation de sites au-delà des frontières nationales, dans les mers internationales. La chancelière allemande Angela Merkel a signé un accord prévoyant une importante contribution pour la protection de la nature dans le Tiers Monde. Cet accord prévoit le versement annuel d'une somme de 500 millions d'euros jusqu'en 2013 pour soutenir l'Initiative LifeWeb visant à la création de sites protégés partout dans le monde.

194. M. Schall expose enfin la demande faite auprès de l'UNESCO pour la désignation de la principale zone humide d'Allemagne, la mer des Wadden, au Patrimoine mondial. Avec un peu de chance, cette désignation se fera d'ici les deux prochaines années.

195. M. Lenten remercie M. Schall et le gouvernement allemand pour les efforts réalisés pour encourager la Russie, la Pologne et la Turquie à accéder à l'Accord. Il profite en outre de cette occasion pour exhorter les autres membres à encourager les Comores, le Mozambique, le Liberia et la Sierra Leone à en faire autant. L'une des tâches des représentants régionaux est de sensibiliser à l'AEWA et M. Lenten fait part de sa vive gratitude pour tous les efforts réalisés à cet effet.

196. Le Président demande de plus amples informations sur la portée exacte de l'Initiative LifeWeb, créée par l'Allemagne.

197. M. Schall répond que le site anglais du BMU fournit tous les détails sur cette initiative, dans le cadre de laquelle des pays économiquement forts devraient aider ceux qui le sont moins à protéger davantage de sites.

198. Au nom de la Roumanie, Mme Antofie souligne l'importance de l'adhésion à l'UE pour la Roumanie et la Bulgarie, et elle indique que ces pays sont tous deux extrêmement actifs au niveau des régulations européennes visant à améliorer la gestion des sites protégés, y compris ceux pour les oiseaux. La Roumanie participe activement aux actions de Ramsar et a récemment été représentée lors d'une importante assemblée sur le Delta du Danube, véritable paradis pour les oiseaux, qui s'est tenue à Kiev. Il faut en outre mentionner le succès du projet LIFE de protection du Pélican frisé dans le Delta du Danube. La société roumaine d'ornithologie, qui est très active et initie de nombreuses activités au sein de la société civile, est également une bonne source d'informations. Mme Antofie pense pouvoir fournir lors de la prochaine réunion une liste plus détaillée des activités intéressantes pour l'AEWA trouvant place dans sa région.

199. Au nom de l'Afrique centrale et de l'Ouest, M. Kane fait part des importants progrès réalisés au niveau des espèces de l'AEWA dans ces régions. L'atelier sur la Spatule s'est tenu en Afrique après la MOP3 de Dakar, où des expériences et connaissances importantes ont été partagées. En coopération avec Wetlands International, le Sénégal a activement amélioré les habitats de la Grue couronnée grise et a mis en œuvre le Plan d'action pour cette espèce dans toute l'Afrique centrale et de l'Ouest. Des efforts ont été réalisés en coopération avec plusieurs partenaires pour identifier les oiseaux qui ont besoin d'être protégés. Un atelier sur le renforcement des capacités auquel participaient des partenaires d'Afrique centrale et de l'Ouest a été organisé avec Wetlands International. Des activités ont été menées en vue d'une meilleure mise à profit des chevauchements entre l'AEWA et Ramsar. Un cours de formation pour formateurs a été organisé sur le thème de la planification agricole, le but étant d'établir une équipe de formateurs en Afrique centrale et de l'Ouest et d'améliorer la mise en œuvre de l'Accord. M. Kane indique que le projet WOW est également extrêmement important pour le Sénégal.

200. Au nom de Madagascar, Mme Zarasoa déclare que les préparatifs de la MOP4 battent leur plein et, soulignant le très fort engagement envers la protection des espèces migratrices, que Madagascar fait tout son possible pour la mise en œuvre de l'Accord. Elle poursuit en mentionnant un certain nombre des activités en cours. Un recensement des oiseaux d'eau est réalisé chaque année en étroite coopération avec Wetlands International. Avant la ratification de l'Accord, un atelier d'importance majeure, réunissant des représentants de haut rang, s'est tenu avec le soutien du Secrétariat de l'AEWA afin de sensibiliser à la problématique des oiseaux d'eau migrateurs. En outre, vingt organisations et autorités locales de Madagascar ont été contactées

en vue de les sensibiliser à l'Accord. À Madagascar, un objectif majeur est d'accroître chaque année la superficie des sites protégés d'1 million d'hectares. Toutefois, l'un des problèmes rencontrés est que plusieurs organisations participent à la conservation de la nature et réunissent des données chacune de leur côté. Durant les prochaines années, des efforts seront réalisés pour développer un site Web où ces informations seront disponibles. Mme Zarasoa poursuit en expliquant que le Rapport national final de Madagascar n'est pas encore prêt.

201. Au nom du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, M. Issa parle de l'utilisation de la grenaille de plomb en Égypte et indique que la chasse est actuellement basée sur l'utilisation de cartouches au plomb. Le ministère de l'Environnement se penche sur l'usage de la grenaille d'acier avec les fabricants. Aucune étude n'a été réalisée sur l'impact des résidus de grenaille de plomb dans les zones humides égyptiennes. Malheureusement, les décideurs et les parties prenantes ne considèrent pas qu'il s'agisse d'un problème majeur. Deux lois ont été mises en place pour la protection des espèces menacées : l'une pour assurer l'exploitation durable des oiseaux, notamment lorsque les moyens de subsistance sont en jeu et l'autre ciblant uniquement la protection des oiseaux dans les sites protégés. Des programmes spécifiques ont été établis pour la protection, entre autres, du faucon et de la tortue d'Égypte. Chasser les oiseaux est interdit depuis 2006 en raison de la propagation de la grippe aviaire. Depuis que ce virus a fait son apparition parmi la volaille, la biosécurité a été améliorée à tous les niveaux, les mouvements d'oiseaux, de fertilisants et d'aliments pour les animaux étant soumis à des contrôles plus stricts. Des efforts ont été réalisés pour faire prendre conscience de l'importance de l'accession des pays situés le long de la voie de migration. Des réunions ont trouvé place en Tunisie et en Jordanie. Des informations seront échangées entre les pays méditerranéens et le reste de l'Afrique et de l'Europe.

202. M. Lenten rappelle à M. Issa que des informations et ressources sur la question de la grenaille de plomb sont disponibles sur le site Web de l'AEWA, et qu'un bulletin spécial est aussi consacré à ce sujet. Le Secrétariat se réjouit de pouvoir fournir à l'Égypte des informations qui l'aideront à améliorer la sensibilisation parmi les chasseurs égyptiens.

203. Au nom des Pays-Bas, M. Van Dijk fait part des activités bilatérales réalisées par son pays pour recruter des États membres et indique que jusqu'à présent, la majeure partie d'entre elles avaient été orientées vers la Fédération de Russie. Le lien écologique entre les Pays-Bas et la Russie est très fort car la plupart des itinéraires de migration débutent en Russie. Un protocole d'accord a été établi avec la Russie et plusieurs projets ont été financés l'année dernière, notamment en faveur des zones humides. Il expose en outre le lancement d'un nouveau programme pour la biodiversité qui a été mis en place en mars 2007 en faveur de la promotion des réseaux écologiques, l'accent étant mis sur les zones humides et les itinéraires de migration, ainsi que sur le passage à un commerce durable de produits tels que racines pour le biodiesel, soja et tourbe, et la protection de l'environnement marin. À l'échelle nationale, des supports ont été mis en place pour la gestion des oiseaux migrateurs : le Réseau écologique national et Natura 2000, qui couvrent presque toutes les zones humides et représentent de ce fait le principal effort en faveur de la protection des 1,5 million d'oies qui hivernent dans le pays, ainsi que des cygnes, canards et échassiers utilisant des prairies n'ayant pas été désignées « site protégé ».

204. Les mesures de coopération avec les agriculteurs et l'établissement de programmes de compensation sont des mesures importantes pour assurer que les oies venues hiverner sont tolérées sur les terres cultivées. À l'échelle internationale, il parle de l'expédition à Taïmyr pour étudier l'écologie de reproduction des échassiers migrant ensuite vers la mer des Wadden et l'Afrique. Ce projet de longue durée (15 ans) est particulièrement intéressant à la lumière du changement climatique. Il ne pourra être poursuivi que si des fonds supplémentaires sont assurés. Des efforts ont été réalisés pour mettre en place un centre d'observation des dynamiques de la population d'oies en raison de conflits en cours avec d'autres utilisateurs des sols tandis que les populations d'oies sont en constante augmentation. Dans ce contexte, la prise en main des problèmes agricoles demeure une priorité. Quant au renforcement de la capacité opérationnelle, des cours annuels ont été dispensés cette année en Moldavie par l'Université internationale de Wageningen sur le modèle de formation pour formateurs, à des participants des quatre coins du monde. M. Van Dijk fait remarquer que considérant l'Europe dans son ensemble, l'intensification de l'agriculture pose un problème dans les pays d'Europe de l'Ouest tandis qu'en Europe de l'Est, l'abandon de l'agriculture entraîne la croissance d'une végétation grossière, où les échassiers et les oies migrantes ne peuvent pas nicher. Des

systèmes agro-environnementaux ont été introduits dans les pays de l'EU, mais en Europe de l'Est, il y a peu d'instruments appropriés permettant de prendre ces questions en main.

205. Faisant référence à son actuelle affiliation à la présidence du projet trilatéral sur la mer des Wadden, M. Schall souligne l'intérêt que porte l'Allemagne à l'effort pour l'Arctique et confirme son soutien.

206. M. Van Dijk poursuit en parlant d'autres initiatives relatives aux sites de reproduction de l'Oie rieuse actuellement en cours dans l'Arctique, et des recherches sur les succès de reproduction des échassiers. Il doit pouvoir être possible de combiner les efforts. Il remercie M. Schall d'avoir fait part de l'intérêt de l'Allemagne.

207. Au nom de BirdLife International, M. O'Sullivan indique que l'organisation soutient toujours pleinement tous les objectifs de l'AEWA et continue d'apprécier l'étroite coopération qui s'est établie. Il parle d'un nouveau projet portant le nom de « Born to Travel » (Né pour le voyage) qui sera lancé dans un avenir proche. Cette campagne vise à accroître la sensibilisation aux oiseaux migrateurs et à leur voie de migration dans la région de l'AEWA. Bien entendu, tous les traités liés à cette question, c'est-à-dire l'AEWA et la CMS, ainsi que Wetlands International, le projet WOW et d'autres projets tels que celui sur les oiseaux planeurs, participeront à cette campagne. Le partenaire néerlandais de BirdLife, Vogelbescherming Nederland, en prendra la direction. Un rapport plus détaillé sur cette initiative sera fourni lors de la MOP4.

208. Au nom de FACE, M. Middleton indique qu'une série d'ateliers visant à sensibiliser à NATURA 2000 avait trouvé place dans les nouveaux États membres et que l'occasion avait été saisie pour reparler de la suppression progressive de la grenaille de plomb. À la suite de ces ateliers, BirdLife International et FACE ont rédigé conjointement une lettre que tous les partenaires de BirdLife et membres de FACE enverront à leurs ministères pour les exhorter à supprimer l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides. Les fabricants ont eux aussi été contactés : la grenaille de plomb étant toujours meilleur marché que la grenaille d'acier, il est important de promouvoir les grenailles de remplacement et de travailler plus étroitement avec eux dans l'avenir. Quant à la chasse et au commerce, la nouvelle évaluation des écosystèmes approuvée lors de la 9^{ème} COP à la CBD devrait contribuer à mettre davantage en relief la valeur des écosystèmes et l'aspect économique des prélèvements d'oiseaux pour la société. Il poursuit en faisant remarquer que la nouvelle structure de gouvernance de la biodiversité de la Commission inclut un groupe travaillant spécifiquement sur les espèces invasives et étrangères ; peut-être l'AEWA pourrait-elle saisir l'occasion pour y participer.

209. Faisant référence à l'économie sociale des prélèvements d'oiseaux, M. Lenten fait remarquer qu'il s'agit d'une question qui doit être prise en main dans le cadre d'un des projets IIP pour lesquels des fonds sont recherchés. Il se réjouit d'une approche conjointe de ce sujet avec la CE dans un avenir proche.

Point 18 de l'ordre du jour – Rapport du Dépositaire

210. M. Van Dijk introduit le document StC5.25 *Rapport du Dépositaire*. Il énumère les sept pays dans lesquels l'AEWA est entré en vigueur depuis la MOP3 – l'Algérie, la Belgique, la République Tchèque, la Guinée Bissau, l'Italie, la Lettonie et Madagascar. La Norvège et Chypre ont également récemment ratifié l'Accord, faisant passer à 61 le nombre de Parties contractantes.

211. M. Lenten ajoute que dans certains pays (tels que l'Estonie) la procédure d'accession est déjà relativement avancée et sera finalisée très bientôt, dans la période précédant la MOP.

212. En réponse à la question de M. Schall sur le statut de la Libye, M. Lenten répond que tous les pays d'Afrique du Nord sauf le Maroc ont ratifié l'Accord ; le Secrétariat aide le Maroc à cette procédure en étroite collaboration avec les Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental (OMPO). Une autre priorité est la Mauritanie où, encore une fois, le Secrétariat fait tous ses efforts pour aider le gouvernement.

Point 19 de l'ordre du jour – Rapport du Comité technique

213. Le Président du Comité technique, M. Mungroo, indique que de nombreuses questions relatives au travail du Comité technique ont déjà été traitées. En ce qui concerne le lieu de réunion du TC8, le Ghana s'est montré intéressé mais n'en a pas reparlé ; le Kenya a aimablement accepté d'accueillir la réunion à Naivasha, et les préparatifs étaient déjà prêts lorsqu'il a fallu annuler à brève échéance en raison de l'agitation politique dans le pays. Le Secrétariat a alors organisé la réunion sur le campus de l'ONU à Bonn du 3 au 5 mars. 22 personnes y ont participé. Il y avait trois absents : les représentants régionaux d'Asie du Sud-Ouest et d'Afrique de l'Ouest, et l'expert des économies rurales.

214. La 8^{ème} Réunion du TC (TC8) a été particulièrement importante, puisqu'il s'agissait de la dernière avant la MOP4, et innovante, puisque pour la première fois, des ateliers se sont tenus en soirée. Ceci s'est d'ailleurs avéré très productif pour la rédaction de tous les documents nécessaires. Il y avait 27 points à l'agenda, basés sur les questions traitées dans les résolutions adoptées par la MOP3, y compris des études internationales réalisées conformément au paragraphe 7.4 du Plan d'action. Les principales missions du TC ont été rédigées dans le plan de travail 2006 – 2008, qui a débuté après la MOP3 et est un processus en cours. Selon le plan de travail, 11 questions majeures doivent être traitées, chacune d'entre elles étant assignée à un groupe de travail composé de membres, d'experts, d'observateurs et du Secrétariat. Entre les sessions, le TC a travaillé par courriel et lors d'ateliers ad-hoc convoqués par le Secrétariat à Bonn. Ces 11 tâches ont toutes été menées à bien, sauf une qui a dû être reportée à plus tard en raison d'un manque de fonds. Tous les résultats ont été avalisés par le Comité technique lors de sa 8^{ème} Réunion, pour discussion lors de la MOP4. M. Mungroo note que les questions approuvées n'ont soulevé aucune polémique lors de cette Réunion du TC se déclare heureux que toutes les résolutions puissent être soumises à la MOP4.

215. M. Schall reconnaît la forte charge de travail qui incombe au Comité technique et il a remercié tous les participants pour l'excellent travail réalisé.

Point 20 de l'ordre du jour – Rapport du Secrétariat

216. M. Lenten présente le document StC 5.26 *Rapport du Secrétariat*.

217. L'une des principales activités du Secrétariat est de développer le Plan Stratégique de l'AEWA, qui a été approuvé plus tôt dans la journée pour soumission à la MOP4. Les nouveaux développements incluent le Plan d'action pour la voie de migration d'Asie centrale lancé par la CMS en janvier 2008, et le Protocole d'accord de la CMS pour les espèces migratrices de rapaces et de chouettes d'Afrique-Eurasie.

218. Trouver les fonds nécessaires a comme toujours constitué une véritable gageure, les activités n'étant pas couvertes par le budget, sauf les frais courants du Secrétariat. Depuis la MOP3, 808 000 euros ont été réunis, dont 21 000 ont été affectés au groupe de spécialistes sur la grippe aviaire placé sous la direction de la CMS. Lorsque le projet WOW a été conçu, une somme de 250 000 \$ US a été perçue en moyenne chaque année pour la mise en œuvre des IIP. À partir de là, une somme de 150 000 \$ US a été affectée aux activités figurant dans les IIP liées au projet WOW. Toutefois, le montant reçu a été en réalité beaucoup moins important, entraînant un sérieux déficit. La collecte de fonds se poursuit en vue notamment de la MOP4.

219. Quant au recrutement de personnel, la MOP3 a approuvé le recrutement d'une secrétaire et d'une assistante à l'information à mi-temps. Deux candidats très qualifiés ont été engagés à ces postes. Quant au personnel temporaire, l'administratrice de programme, Mme Lehmann, a effectué un gros travail sur les études internationales. Bien que l'administrateur chargé de l'information, M. Florian Keil, ait été chargé de la gestion de l'information en tant que telle, toute l'équipe y a participé de diverses façons telles qu'entretien du site Web, conseils scientifiques, rédaction, relecture et recherche. La participation au programme de stage de la CMS a permis d'employer les compétences de plusieurs stagiaires de différentes nationalités au travail du Secrétariat.

220. Concernant l'administration des programmes, M. Lenten rappelle à tous les délégués la diffusion régulière du e-bulletin et les presse de s'y abonner s'ils ne l'ont pas déjà fait. En plus de cela, l'administrateur chargé de l'information, M. Florian Keil veille à l'entretien du site de la JMOM et de celui

du projet WOW, et il développe un nouveau site Web pour le Programme de baguage des oiseaux d'eau d'Afrique (AFRING). De très nombreuses autres activités, telles que la production d'affiches et de brochures expliquant les pour et les contres de l'accession, sont prévues.

221. Afin d'attirer l'attention sur le 15^{ème} anniversaire de l'Accord, en 2010, le Secrétariat a prévu de publier un livre sur la Barge à queue noire, représentée au fil des aquarelles de l'artiste belge Yves Fagniard. D'autres publications incluent les comptes rendus et le bulletin spécial de la MOP3, les Lignes directrices de conservation, les brochures sur la grippe aviaire et un bulletin consacré à la suppression de la grenaille de plomb. La diffusion d'un CD de données et d'un bulletin spécial est également prévue après la MOP4.

222. M. Lenten poursuit en parlant de la participation du Secrétariat de l'AEWA, également au nom de la CMS, aux missions consultatives au Lac Natron, en Tanzanie, et du développement de fermes éoliennes le long du littoral de la mer Noire en Bulgarie. La culture de canne à sucre prévue dans le Delta du fleuve Tana, au Kenya, pour la production de biodiesel, soulève également de vives inquiétudes et le Secrétariat surveille aussi ces activités de près.

223. M. Schall profite de l'occasion pour remercier l'équipe du Secrétariat pour son formidable travail et les importants résultats obtenus.

224. M. O'Sullivan réitère ses vives inquiétudes à propos de la question du Delta du fleuve Tana et indique qu'il vient d'apprendre que le gouvernement du Kenya avait autorisé à planter de la canne à sucre dans ces zones humides vierges. Ce problème touche de larges populations d'oiseaux d'eau migrateurs ainsi que les habitants de ces régions tels que pêcheurs et fermiers, dont la subsistance dépend des zones humides. Il s'agit d'une situation complexe et alarmante, pouvant être du ressort du groupe d'évaluation de la mise en œuvre proposé. M. O'Sullivan invite la Réunion à faire des suggestions sur la façon dont ce problème peut être abordé.

225. M. Van Dijk fait savoir que l'UE prépare une Directive sur le biodiesel, directive qui pourrait couvrir toutes les zones humides. Celle-ci ne devrait toutefois pas entrer en vigueur prochainement. Il remercie ensuite le Secrétariat pour son travail exceptionnel et se réjouit de la parution du livre sur la Barge à queue noire tout en souhaitant qu'il permette de renforcer la sensibilisation à cet oiseau aux Pays-Bas.

226. M. Lenten indique que le livre sur la Barge à queue noire a déjà été évoqué avec le partenaire de BirdLife aux Pays-Bas. Le Secrétariat aimerait recevoir l'aide des Pays-Bas, notamment parce qu'il s'agit du principal site de reproduction de cette espèce.

227. M. Van Dijk fait ensuite remarquer qu'il faut faire attention en utilisant le nom du projet *WetCap*, une organisation nommée *WETCAP* existant déjà aux Pays-Bas. Il indique en outre que la brochure sur la grippe aviaire a également été publiée en chinois.

228. M. Schall presse le Secrétariat de demander au Secrétariat du PNUE, à Nairobi, de bien vouloir examiner avec lui quelle approche serait la plus judicieuse concernant la question du Delta du fleuve Tana. Il pense que les collègues de Nairobi disposeront des contacts nécessaires.

229. M. Lenten dit qu'il a déjà contacté le Secrétariat de la CMS pour envoyer ensemble une lettre au Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner, à propos du Delta du fleuve Tana. Une mission risque aussi d'être nécessaire. Le Secrétariat continuera à suivre la situation de très près.

230. Mme Antofie se joint à l'Allemagne et aux Pays-Bas pour remercier le Secrétariat au nom du gouvernement Roumain de l'excellent travail réalisé.

231. M. Kane félicite également le Secrétariat et souhaite voir les informations partagées durant cette réunion envoyées aux pays en développement.

Point 21 de l'ordre du jour – Priorités internationales de mise en œuvre 2006 - 2008

232. M. Lenten introduit le document StC5.27 *Rapport sur l'implémentation des Priorités internationales de mise en œuvre 2006-2008*.

233. M. Lenten indique que l'implémentation des Priorités internationales de mise en œuvre (IIP), établies par la MOP3, dépend entièrement des contributions volontaires et que compte tenu de l'important manque de fonds, elles n'ont pas toutes pu être implémentées. Celles qui ne l'ont pas été, dont beaucoup sont liées au projet WOW, seront reportées aux trois prochaines années. La somme qui manque pour mettre en œuvre le projet WOW se monte à environ 1 million d'euros. M. Lenten appelle tous les pays à envisager d'apporter leur soutien à ce projet afin d'en assurer l'entière mise en œuvre. Les sérieux problèmes relatifs au manque de fonds pour ce projet ont entraîné sa clôture précoce.

234. Le Document StC5.27 dresse la liste des projets et rapports relatifs aux statuts d'implémentation et de financement. Les fonds attribués à de nombreux Plans d'action par espèce ont augmenté, de même que ceux destinés à la coordination d'autres Plans d'action. Plusieurs partenaires, dont le partenaire néerlandais de Birdlife, ont apporté des fonds. Il souligne encore une fois que les projets à financer en priorité sont ceux liés au projet WOW, en faveur desquels des investissements ont déjà été réalisés ; le manque de fonds entraînerait des pertes inévitables.

Point 22 de l'ordre du jour - Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de communication

235. M. Lenten indique que la Stratégie de communication a été adoptée à la MOP3 par le biais de la Résolution 3.10. Depuis lors, l'administrateur chargé de l'information, M. Florian Keil, fait tout son possible pour son implémentation ; les progrès ont toutefois été lents car il ne peut consacrer que 20 % de son temps à l'AEWA (le reste étant consacré au projet WOW et à la famille de la CMS dans son ensemble). Financé par le gouvernement allemand à partir de 2003, le poste de Florian Keil est devenu fixe au 1^{er} octobre 2008. Plusieurs activités sont prévues, relatives par exemple à la communication interne pour accroître l'échange actif d'informations entre les divers comités de l'Accord. L'administrateur chargé de l'information et l'administrateur technique ont travaillé en étroite collaboration au développement d'une page Web dédiée (workspace) pour le Comité technique, qui sera éventuellement suivie d'une page similaire pour le Comité permanent. La première ébauche a été présentée lors de la dernière réunion du TC.

236. Concernant la communication externe, il n'a pas été possible de mener à bien les réunions régionales prévues pour l'Afrique de l'Est et de l'Ouest. Grâce à une subvention de la Suède et de la Division des Lois et Conventions environnementales (DELC), une session de formation doit être organisée avant la MOP de Madagascar, session qui sera pour les représentants des pays africains anglophones la première réunion régionale de formation sur le mode de négociation de nouveaux accords, ainsi que sur les méthodes de négociation pendant les réunions. Avec l'aide du PNUE, une session de formation sera également organisée à l'intention des pays francophones sitôt que les fonds nécessaires auront été réunis.

237. Des efforts sont réalisés pour engager davantage d'ambassadeurs assurant la promotion de l'accession à l'AEWA et un Protocole d'accord a été passé avec l'OMPO, qui est très active dans les Pays baltes et au Maroc. Les efforts continus de Wetlands International, BirdLife International et des organisations de chasse, FACE et CIC pour promouvoir l'accession à l'AEWA parmi les parties non-contractantes sont eux aussi vivement appréciés. Les mesures visant le renforcement de la capacité opérationnelle inclut l'atelier susmentionné ainsi que les nombreuses activités organisées dans le cadre du projet WOW. Concernant l'intensification de la sensibilisation, le site de l'AEWA a été grandement amélioré, la section des « Nouvelles » étant mise à jour toutes les semaines. M. Lenten demande à toutes les personnes présentes de fournir un feedback au Secrétariat sur la convivialité du site Web. Grâce au travail de toute l'équipe, le 11^{ème} bulletin est disponible et le e-bulletin habituel est distribué à tous les abonnés tous les deux mois. Des lignes directrices pour l'accession ont été développées, de même qu'un DVD. Le travail nécessaire à cet effet se poursuit tant que les fonds le permettent ; avec un peu de chance, le Recueil de l'AEWA sera publié début 2009. Pour produire davantage de matériel, le Secrétariat a besoin de plus de personnel.

238. Un nouveau stand d'exposition a été réalisé pour la COP à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), qui a eu lieu à Bonn en mai 2009. L'AEWA était représentée à l'exposition liée à cette réunion et en

marge de celle-ci, le Secrétariat a organisé un événement sur le projet WOW qui a attiré de nombreux visiteurs. Un grand nombre des participants à la réunion ont pu recevoir des informations sur l'Accord et d'importants contacts ont été établis. L'Accord a également été représenté à d'autres événements tels qu'un salon ornithologique aux Pays-Bas, la Journée du centenaire de la Conservation de la Nature à Bonn, ainsi que la journée de l'ONU à Bonn. La participation à un salon ornithologique au Royaume-Uni est également prévue pendant l'été 2009. Enfin et surtout, une autre publication, la brochure sur le changement climatique, sera publiée à temps pour la MOP4.

239. M. Keil explique ensuite la procédure de production de matériel au sein du Secrétariat. Il commence par le site Web de l'AEWA, qui est entretenu par Mme Kaemper sous les conseils de M. Keil et avec la contribution de toute l'équipe. Les pages relatives aux nouvelles et aux événements sont des pages-phares récapitulant les nouvelles relatives à l'AEWA et à la conservation par la voie de migration. M. Keil souligne que les récits des régions sont toujours extrêmement bienvenus et peuvent ainsi être présentés à un large public. Le e-bulletin courant est envoyé par voie électronique à environ 2 500 contacts, représentant la totalité du réseau de l'AEWA.

240. M. Keil poursuit par un compte rendu du Forum du TC, un espace de travail nouvellement développé protégé par un mot de passe, qui est destiné à tous les membres du TC et aux observateurs, et leur permet de travailler de façon interactive tout en archivant leur travail. Cette application captivante, qui a été entièrement conçue en interne, pourrait permettre de remplacer les réunions ad-hoc dans l'avenir.

241. En réponse à un commentaire de M. Kane sur les difficultés souvent rencontrées par les pays en développement concernant l'accès à Internet, M. Keil indique que le Secrétariat était conscient de ce problème. Il fait référence au projet WOW, qui inclut un système de concentrateurs régionaux grâce auxquels les informations sont mieux accessibles dans toutes les régions de l'AEWA. Il s'agit d'une initiative en cours renforcée par le projet WOW.

Point 23 de l'ordre du jour. Rapport sur la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM)

242. M. Keil donne une brève présentation de cette activité, qui est issue d'un effort collectif de l'AEWA et de la CMS ; il s'agit de la plus grande campagne de sensibilisation organisée par le Secrétariat. L'administrateur chargé de l'information de la CMS, M. Rilla, a considérablement contribué à étendre sa portée à l'Amérique latine, en faisant ainsi un événement véritablement mondial. L'idée de base était simple : initiée suite à l'apparition de la grippe aviaire en 2006, elle a été lancée avec l'aide d'un événement majeur au Kenya. Les thèmes reflètent d'importants sujets et changent d'une année à l'autre. L'objectif est de fournir des informations grâce à une affiche distribuée à toutes les organisations, communautés, clubs et personnes organisant des événements. Le Secrétariat fonctionne en tant que « concentrateur » central qui réunit toutes les informations sur ces manifestations (157 cette année). Tous les événements sont enregistrés et présentés sur le site Web de la JMOM. Le réseau s'agrandit, ce qui signifie que la sensibilisation aux oiseaux migrateurs s'est améliorée. Les sujets couverts ces trois dernières années sont la grippe aviaire, le changement climatique et la biodiversité (en 2008 – en rapport avec la COP à la CBD cette année-là). M. Keil présente une sélection d'événements, y compris le concours de peinture organisé dans le cadre de la JMOM en 2007. BirdLife International, Wetlands International et le PNUE jouent un rôle majeur en diffusant l'information à leurs réseaux. Le site Web réservé à cet événement présente une bande-annonce et inclut un bref questionnaire sur les principaux aspects des thèmes respectifs. Les statistiques montrent que le site Web a attiré de nombreux visiteurs – dont beaucoup d'Africains.

243. M. Keil dit espérer que toutes les personnes présentes se rendront sur ce site et utiliseront les informations données pour faire passer le message. Le Secrétariat peut fournir de plus amples informations sur demande.

244. Répondant à une question de M. Schall relative au thème de la prochaine JMOM, M. Lenten suggère qu'il pourrait être question des obstacles érigés par l'homme - tels que parcs éoliens et lignes de haute tension - auxquels les oiseaux migrateurs sont confrontés.

245. M. Hepworth fait l'éloge de cette bonne idée, notant que la JMOM a fait la preuve de son efficacité dans la sensibilisation à la problématique des oiseaux migrateurs, et il félicite le Secrétariat de l'AEWA pour les résultats obtenus. Il rappelle que l'idée était née suite à la mauvaise publicité dont les oiseaux migrateurs avaient fait l'objet en 2005 lors de l'épizootie de grippe aviaire. Il s'agit d'une opportunité promotionnelle et éducative majeure. Il suggère d'aligner les dates et peut-être de les combiner avec celle de la Journée internationale des oiseaux migrateurs (IMBD), une initiative déjà bien établie aux États-Unis. Il ajoute que le potentiel de la sponsorship commerciale doit également être examiné.

246. M. Lenten répond que des efforts ont été effectués pour trouver des sponsors et qu'un fabricant de matériel optique avait donné des jumelles mais que cela s'était arrêté là. Il explique ensuite sa vision de l'avenir, soulignant qu'il s'agit d'un événement que le Secrétariat de l'AEWA ne peut pas gérer à long terme. Maintenant que la JMOM est un événement annuel bien établi, il pourrait être pris en main et géré plus officiellement par un consortium comprenant par exemple BirdLife International, Wetlands International, WWF, l'AEWA et la CMS, un Secrétariat pouvant être créé et pouvant se charger d'activités telles que la vente de produits pourrait être gérée.

247. M. Middleton suggère de contacter le groupe minier Rio Tinto, qui organise un Journée Mondiale de l'Oiseau à laquelle toutes les entreprises locales sont encouragées à participer.

Point 24 de l'ordre du jour. Mise à jour du Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet FEM-PNUE relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie

248. M. Lenten explique que M. Hagemeyer n'ayant malheureusement pas pu assister à cette réunion, il va présenter lui-même cette mise à jour en sa position de membre du Comité directeur du projet WOW. Il déclare qu'avec un budget de 12 millions de \$ US, ce projet est l'un des plus grands du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). L'unité de coordination étant basée à Wageningen, aux Pays-Bas, tous les paiements sont réalisés en euros et de ce fait, de 25 à 30 % de la valeur des fonds se perd. L'unité de coordination du projet (PCU) devrait donc cesser ses activités au bout de 3 ans et le Comité directeur doit relever le défi de trouver un autre moyen de coordination pour ce projet, s'il voulait continuer. Le gouvernement allemand a fourni 1 million d'euros pour ce projet et le Secrétariat de l'AEWA a promis 1,3 million de \$ US, comprenant des services en nature offerts par M. Keil et M. Lenten ainsi qu'un montant en espèces, de même qu'une partie des fonds reçus pour l'implémentation des IIP. Beaucoup de pays ont de sérieux problèmes à fournir des fonds, et trouver le million d'euros nécessaire à la mise en œuvre intégrale de ce projet constitue un problème majeur. Il sera demandé aux sociétés et gouvernements donateurs s'ils peuvent donner davantage.

249. Malgré la situation financière difficile, ce projet est en bonne voie. La plupart des modules de formation ont été produits pour les différentes régions et au cours de la phase suivante, la démarche suivante consiste à trouver l'argent nécessaire à leur implémentation. Un autre aspect important de ce projet est l'Application Réseau de sites critiques ou Outil CSN (Critical Sites Network Tool), qui combinera quatre bases de données pouvant être utilisées par les gouvernements et autres parties prenantes pour obtenir des informations sur les sites critiques, et ce pour chacune des espèces. Une présentation a été préparée pour la MOP4, en marge de laquelle un événement sur le projet WOW sera également organisé. Une autre part importante du projet est constituée par les sites pilotes, pouvant servir de modèle pour la gestion d'autres sites ; l'ouvrage contenant les informations fournies par les sites pilotes devrait être publié sous peu.

250. M. Lenten fait ensuite part d'un changement au sein du Comité directeur, l'actuel vice-président, M. Gerard Boere ayant repris la fonction de M. Steven de Bie, qui est professeur à l'Université de Wageningen et expert senior chez SHELL, et a dû laisser sa place pour raisons personnelles. Un développement très positif, découlant directement de ce projet, est la très bonne et très étroite coopération entre les 4 partenaires-clés (Ramsar, l'AEWA, BirdLife International et Wetlands International). M. Lenten conclut en faisant part de son vif espoir de trouver le million d'euros manquant dans le courant de l'année à venir.

251. M. O'Sullivan remercie M. Lenten pour son rapport détaillé et le Secrétariat pour tous les efforts réalisés pour réunir des fonds. Il souligne les développements positifs issus de ce projet, concernant notamment les sites pilotes dont certains n'ont pas bénéficié de mesures de conservation par le passé et

d'autres qui ont été revigorés par le projet WOW. Bien qu'il faille encore relever divers défis, il souligne le succès qu'a eu le projet jusqu'à présent et réaffirme le soutien de BirdLife International.

252. M. Keil ajoute que le réseau grandit comme spécifié dans la Stratégie de communication de l'AEWA. Les principaux sponsors ont déjà été mentionnés et tous les autres figurent sur le site Web. Il ajoute que l'Outil CSN reliera et renforcera les connaissances sur les sites migratoires, et que les utilisateurs potentiels l'attendent avec impatience. Sur les 11 sites pilotes, les activités sont déjà en cours, chacune d'entre elle s'attachant à un but différent. Les résultats obtenus sur ces sites pilotes seront mis à la disposition des autres gestionnaires de sites. De plus amples informations sur le projet sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.wingsoverwetlands.org>.

Point extraordinaire de l'ordre du jour : Présentation des propositions d'organisation par le Secrétariat de la CMS

253. M. Hepworth se réfère au document supplémentaire distribué à la réunion : *Note on CMS Organisation Proposals, (Note relative aux propositions d'organisation de la CMS)* qui donne une vue d'ensemble des propositions actuellement soumises à discussion. La discussion inclut le concept de regroupement des fonctions partagées par la CMS et les trois accords affiliés dans les domaines du renforcement de la capacité, de l'information et des médias, des sites Web, des publications, des rapports et du recueil de fonds. Il reconnaît qu'il est déjà largement question de coopération informelle : ASCOBANS et la CMS ont déjà un Secrétariat commun, de même que la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs et le groupe de travail sur la grippe aviaire offrent des exemples d'étroite coopération avec l'AEWA. La proposition de réunir Renforcement de la capacité, Information et Recueil de fonds vient de l'initiative de faire la meilleure utilisation possible des ressources disponibles. La majorité des coûts seraient pris en charge par la CMS ou obtenus communément en espèce ou en nature des plus petits Accords, proportionnellement à la taille de chacun d'entre eux. Il pourrait s'agir d'un arrangement relativement flexible et les lignes de rapportage pourraient demeurer les mêmes. Se référant à l'ordre du jour sur les synergies dans le contexte plus large de l'ONU et du PNUE, M. Hepworth mentionne qu'il vient juste de recevoir une mise à jour et que l'Assemblée générale a rédigé un avant-projet de résolution sur la gouvernance environnementale internationale, qui devrait être accepté cette année et qui reconnaît l'importance du renforcement de la coopération et de la coordination entre les AEM, encourageant le travail en groupe et rationalisant les activités du Secrétariat tout en maintenant l'autonomie des Accords concernés. Il exhorte également les COP et les MOP des AEM à continuer à explorer le potentiel de coopération par groupe entre les Accords, en lançant et en intensifiant la collaboration dans divers domaines. La proposition actuelle offre un bon exemple de la manière dont ceci pourrait être réalisé, mais il souligne toutefois que les COP et les MOP prendraient la décision finale à ce sujet, puisqu'elles disposent d'une indépendance légale.

254. M. Van Dijk répond que les Pays-Bas continueraient à jouer un rôle important dans les discussions sur l'avenir de la CMS, mais ceci plutôt après la 10^{ème} COP, et qu'il serait donc prématuré de prendre des décisions maintenant.

255. Mme Paulus déclare ensuite que comme ce document a seulement été présenté la veille, l'Allemagne a besoin de davantage temps pour l'étudier. Elle indique cependant qu'à la première lecture, les idées présentées ne convainquent pas l'Allemagne de la valeur ajoutée que présenterait le développement d'unités d'information communes puisque il est déjà question de coopération au sein de la famille de la CMS, et que le niveau de gestion de l'information fourni, notamment par le Secrétariat, est du point de vue de l'Allemagne très satisfaisant. Elle poursuit en indiquant que l'Allemagne est d'accord avec le Dépositaire sur le fait que toute discussion ou prise de décision à ce sujet serait prématurée avant que la discussion générale sur la structure et la stratégie de la CMS et des Accords n'ait eu lieu, au cours de la prochaine période triennale et après la 10^{ème} COP. Se rapportant à la création de nœuds régionaux mentionnée dans le document, Mme Paulus réaffirme la position de l'Allemagne, déjà présentée lors du dernier StC de la CMS, à savoir que cette solution n'est considérée ni suffisamment convaincante ni suffisamment durable pour contribuer à la mise en œuvre de la CMS.

256. En qualité de représentant allemand du Comité permanent d'EUROBATS, M. Schall indique qu'il a communiqué le besoin d'un groupe de travail commun, auquel participeraient tous les Accords et dont

l'objectif serait de négocier la meilleure façon de progresser entre les deux prochaines Conférences des Parties.

257. Le Président commente la discussion et fait remarquer que les membres concernés ont besoin de temps pour délibérer sur ces propositions de façon à prendre une décision fondée, ceci pouvant avoir de sérieuses répercussions si les choses ne s'avèrent pas fonctionner comme prévu. Le Plan Stratégique de l'AEWA vient juste d'être adopté pour soumission à la MOP4 et à la lumière des objectifs visés, compte tenu des effectifs de personnel, aucune décision ne peut être prise en ce moment à quelque niveau que ce soit.

258. M. Hepworth souligne qu'il s'agit d'une opportunité saisie uniquement pour pouvoir donner des détails sur le contenu du document au Comité permanent, ainsi que pour consulter et recueillir les points de vue, et les inclure dans le processus déjà entamé par le président du Comité permanent de la CMS. Aucune proposition de décision n'est faite à ce stade. Les idées des membres concernés sont toutefois suffisamment importantes pour pouvoir poursuivre le débat.

259. Mme Paulus explique que l'intention de l'Allemagne n'est pas de participer aux discussions sur ce sujet en marge de la discussion générale relative à tous les aspects des futures stratégie et structure de la CMS et de ses Accords, qui aura lieu lors de la COP à la CMS avec les Parties contractantes ; toute décision sera donc remise à plus tard.

260. M. Mungroo s'inquiète du fait qu'il faille inclure bien davantage d'informations dans un document de cette nature, informations qui doivent englober les responsabilités des membres du personnel se joignant à une unité commune et les répercussions pour les Accords concernés si ces membres du personnel viennent à être supprimés, occasionnant un vide au sein de leurs Secrétariats respectifs.

261. Le Président résume les opinions exprimées, à savoir que davantage d'informations et de temps sont nécessaires, et que la discussion doit être reportée à plus tard avec la participation des Secrétariats concernés de l'Accord.

Point 25 de l'ordre du jour - Rapport sur le développement des nouveaux projets

262. M. Lenten indique que deux projets sont en cours de développement. Le premier, le projet WetCap, se rapporte au Renforcement des capacités de conservation des oiseaux d'eau et des zones humides en Afrique du Nord. La proposition de projet a été élaborée par l'Administratrice de programme, Mme Catherine Lehmann. Des agences de développement ont été contactées en vue de trouver les sponsors adéquats pour la mise en œuvre de l'Accord. Après avoir reçu une réponse favorable de l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID), le partenaire espagnol de BirdLife, SEO, a été consulté et un concept a été ébauché pour ce projet. M. Lenten est heureux d'annoncer la réception de la confirmation d'une subvention de 400 000 euros qui sera versée à l'AEWA pour le projet WetCap. Cette contribution couvre la première année du projet. Une somme totale de 1,2 million d'euros pourrait être versée par l'AECID pour les trois ans de durée du projet. L'aval du gouvernement est toujours attendu mais la commission interministérielle a déjà donné son accord, la prochaine étape consistant dans la signature d'un Protocole d'accord. Le projet se concentrera sur l'Égypte, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie. La mise en œuvre devrait démarrer après la MOP4. M. Lenten manifeste ensuite sa gratitude pour l'immense travail réalisé par l'Administratrice de programme, grâce auquel des résultats fructueux ont été obtenus.

263. D'autres aspects de ce projet sont les petites subventions allouées à des projets communautaires dans chaque pays se concentrant sur la conservation des oiseaux d'eau et des zones humides, ainsi qu'à la traduction des principaux documents de l'AEWA et de la Convention de Ramsar en arabe et en français, ceci étant lié au projet WOW et en faisait donc un fonds d'appoint. Un cadre transmissible pour des programmes de formation et de sensibilisation est en cours de production dans le cadre du WOW. Des études seront également réalisées dans les régions où ceci n'a jamais été fait jusqu'à présent et les données recueillies seront introduites dans l'Outil CSN WOW. Il s'agit d'un développement extrêmement passionnant, qui sera scellé en temps voulu par une cérémonie officielle de signature, et pourra avec un peu de chance être lancé à la fin de l'année.

264. M. Lenten décrit ensuite l'initiative de la grande vallée du Rift (GRV) et les efforts fournis pour qu'elle soit reconnue en tant que site relevant d'une inscription en série au Patrimoine mondial ; en Afrique, il s'agit de l'une des principales voies de migration pour un grand nombre d'espèces, y compris des rapaces. La grande vallée du Rift part de la Turquie et s'étend jusqu'au Mozambique, couvrant ainsi au total 7 000 kilomètres. M. Lenten a participé à un atelier sur la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO, au Kenya, où il lui a été demandé d'agir avec BirdLife International et la Convention de Ramsar à titre de conseiller du Comité directeur. Un avant-projet de résolution a déjà été rédigé (*avant-projet de Rés. 4.21*), qui sera également présenté aux Conférences des Parties de Ramsar et de la CMS. Cette initiative peut en outre avoir un important impact pour la CMS et constituer un pas avant dans la constitution d'un réseau écologique en Afrique. Après en avoir parlé avec des collègues du PNUE/FEM, il semblerait être tout à fait probable que des fonds soient affectés à cette initiative dans un avenir proche.

265. En réponse à la question de M. Schall relative aux catégories « patrimoine naturel » et « patrimoine culturel », portant sur l'éventualité d'une demande d'inscription à chacune des deux, M. Lenten répond qu'un appui politique est recherché de façon à ce que les AEM puissent continuer à participer et tirer un maximum de profit en termes de conservation des espèces couvertes ; c'est toutefois à l'UNESCO de prendre la direction de ce processus.

264. M. Mungroo explique qu'un site du Patrimoine mondial peut être soit culturel soit naturel ou les deux (site « mixte »).

266. Mme Paulus confirme le soutien de l'Allemagne pour cette initiative et indique que le gouvernement allemand a pu acquérir de l'expérience dans ce domaine grâce aux récentes évaluations réalisées par l'UICN pour la désignation de vastes régions à la liste des sites du Patrimoine mondial, et qu'elle sera heureuse de pouvoir en faire profiter aux fins d'une inscription de la grande vallée du Rift.

267. M. Van Dijk soulève le sujet des animaux terrestres en Afrique et indique que les Pays-Bas défendent l'idée de réseaux écologiques dans le monde entier, et notamment au niveau pan-européen et auprès de la CDB ; il est cependant tout à fait favorable à l'idée du Secrétariat de la CMS d'une recommandation relative à la création de réseaux écologiques en général.

268. M. Hepworth fait remarquer que ceci n'est pas à l'agenda de la CMS. Il confirme cependant que la CMS n'y est pas opposée et que l'ambassadrice de la CMS, Mme Kuki Gallmann, en fait depuis quelque temps déjà la promotion. Si l'engagement du PNUE/FEM est suffisamment fort, cette idée devrait être exploitée, bien que le manque de fonds demeure un facteur déterminant.

269. M. O'Sullivan ajoute qu'il serait utile de faire participer l'UICN, qui est également représentée au sein du Comité technique de l'AEWA et a une influence non négligeable sur l'établissement de la liste des sites. Il est important de tenir l'UICN au fait de ce qui a été envisagé.

270. M. Lenten déclare qu'il a participé l'année dernière à un atelier scientifique à Nairobi, atelier organisé par la Commission du Patrimoine mondial de l'UNESCO, les Pays-Bas et d'autres partenaires, et qu'il a développé l'idée d'obtention d'un appui politique à travers des résolutions des différentes AEM. Un autre mode de sensibilisation est la publication d'une petite brochure, qui est déjà en cours de conception. Le PNUE/FEM vient juste de convoquer une réunion pour discuter plus avant de ce sujet, et le désir de verser des fonds semble réel. Le rôle du Secrétariat de l'AEWA est d'initier l'idée, d'être actif au Comité directeur et de donner des conseils ; c'est à l'UNESCO et à l'UICN de décider de la désignation du site.

271. La réunion approuve l'avant-projet de Résolution 4.21.

Point 26 de l'ordre du jour. Mise en œuvre de l'Accord et du Plan d'action

272. M. Dereliev présente le document StC5.29 *Vue d'ensemble des rapports nationaux et des rapports sur la suppression progressive de la grenaille de plomb reçus à ce jour*.

273. M. Dereliev explique que conformément à l'Article V.I(c), les Parties contractantes doivent soumettre au Secrétariat un rapport national sur l'application de l'Accord 120 jours au plus tard avant l'ouverture de la Réunion des Parties. En outre, dans sa Résolution 2.2, la Réunion des Parties appelle les Parties contractantes à présenter à chaque session ordinaire de la Réunion des Parties leur rapport sur les progrès enregistrés dans la suppression de la grenaille de plomb.

274. Ce document résume l'information reçue des Parties contractantes à l'AEWA et les rapports soumis au 19 juin 2008. Bien que tous les efforts aient été faits pour inclure autant de rapports que possible, 4 pays ont soumis leurs documents après cette date (l'Algérie, la France, la Hongrie et les Pays-Bas) et ils n'ont donc pas pu être inclus.

275. Les pays représentés à ce Comité mais qui n'ont pas encore soumis leur rapport national sont l'Égypte, Madagascar, la Tanzanie et la Roumanie, et M. Dereliev rappelle aux représentants respectifs que la date butoir était le 10 mai 2008 ; il explique en outre qu'il y a très peu de temps pour résumer les informations des rapports nationaux pour soumission à la MOP et il a par conséquent insisté auprès des membres du StC pour qu'ils exhortent les Parties de leur région à s'en charger eux-mêmes. Le Secrétariat a fait de gros efforts à cet effet, efforts qui lui ont pris beaucoup de temps et n'ont pas toujours été fructueux, le message ayant souvent été oublié.

276. Un nombre relativement important de rapports sur la suppression de la grenaille de plomb a été soumis en raison d'une étude menée l'année dernière par le Secrétariat et à l'occasion de laquelle la plupart des pays avaient répondu à des questionnaires détaillés ; d'autres rapports ne s'imposaient donc pas. Seuls 11 rapports sont toujours en suspens. Le feedback demandé n'a pas nécessairement besoin d'être très détaillé. M. Dereliev appelle encore une fois les membres du StC à contacter les pays de leur région et à les exhorter à soumettre leur rapport, permettant ainsi au Secrétariat de fournir à la MOP une vue d'ensemble complète.

277. Presque 70 % de tous les rapports ont été soumis après la dernière période triennale. M. Dereliev dit espérer l'obtention d'un meilleur taux de soumission avec le support des représentants régionaux.

278. M. Van Dijk indique que dans le cas des Pays-Bas, la question est simple puisque l'utilisation de la grenaille de plomb y a été complètement interdite ; il a cependant trouvé les questionnaires trop longs et suggère de fournir une version plus simple et plus conviviale.

279. M. Schall déclare qu'il partage le point de vue des Pays-Bas et demande au Secrétariat de bien vouloir considérer la possibilité de combiner et de condenser les questionnaires ; il fait remarquer que le questionnaire sur la suppression progressive de la grenaille de plomb a été suivi de près par celui sur l'expérience acquise après cette suppression.

280. Concernant la soumission du rapport national de Madagascar et le questionnaire sur la suppression de la grenaille de plomb, Mme Zarasoza regrette qu'ils n'aient pas encore été soumis. Elle explique que les procédures à suivre se sont avérées difficiles à Madagascar. Dans le cas de la suppression de la grenaille de plomb, une législation peut facilement être adoptée ; les problèmes se situent au niveau de la surveillance et l'application, et du fait que le ministère de la Défense doit s'en charger. La législation est par exemple plus facile à appliquer aux sites Ramsar qu'aux autres zones humides. Certaines données ont été réceptionnées et malgré les difficultés rencontrées, tous les efforts sont faits pour contacter les organismes responsables.

281. M. Dereliev indique que les informations fournies par les pays – tels que les Pays-Bas et l'Allemagne – sur l'expérience acquise lors de la suppression de la grenaille de plomb seront compilées dans un formulaire ou une brochure, qui pourra être un outil très utile pour Madagascar dans la conception d'un processus national qui, comme les pays l'ont indiqué, peut prendre entre 1 et 22 ans.

Point 27 de l'ordre du jour. Questions administratives et financières

282. M. Lenten introduit le document StC5.30 *Affectation des fonds provenant des contributions des nouvelles Parties contractantes*.

Il indique que lors de la MOP2, il a été décidé que le Secrétariat pouvait mettre de côté aux fins de projets spéciaux les contributions annuelles des nouvelles Parties accédant à l'Accord après la MOP2. Lors de la précédente réunion du StC, il a été décidé que les fonds restants de 2006 pourraient être affectés à des projets en 2007. Comme la présente réunion n'a pas pu avoir lieu en 2007 comme prévu en raison d'un manque de fonds, et qu'une décision sur les fonds restants devait être prise avant la fin de cette année-là, M. Lenten a contacté le président du StC, M. Severre, qui a approuvé l'affectation des fonds restants de 2007 et d'une partie de ceux de 2008 aux mesures suivantes : le fonctionnement de la Réunion des Parties, la mise en œuvre du Projet FEM sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie, la mise en œuvre de l'Accord (SSAP), la mise en œuvre de la Stratégie de communication, et l'implémentation des Priorités internationales de mise en œuvre.

283. Répondant à une question de Mme Zaraso sur les contributions 2007 et 2008 de Madagascar, mentionnées au *Tableau 1 : Contributions des nouvelles Parties*, M. Lenten explique que ce tableau offre une vue d'ensemble des revenus et non pas des déficits.

284. Se référant au document StC5.31 *Questions administratives et financières – Rapport sur les recettes et les dépenses pour 2007 et 2008*, M. Lenten explique que la MOP3 a décidé d'établir un budget central (AWL) basé sur les contributions annuelles des Parties contractantes et un second budget (AVL), basé sur les contributions volontaires. Les annexes de ce document proposent une vue d'ensemble des dépenses réalisées à partir du budget central, ainsi que des recettes résultant des contributions volontaires et des contributions annuelles. L'argent obtenu sous forme de contributions volontaires est souvent réservé à des activités spécifiques. Conformément à la réglementation de l'ONU, les fonds restants chaque année sont transférés aux mêmes lignes budgétaires l'année suivante.

285. Bien que les Parties ayant des contributions annuelles plus élevées, comme la France, s'en acquittent à l'avance, certains pays ont des arriérés de paiement malgré l'envoi régulier de rappels par le Secrétariat. M. Lenten déclare avoir l'intention de ne pas financer la participation à la MOP4 des Parties ayant plus de 3 ans d'arriérés, afin de les encourager à s'acquitter de leurs dettes, surtout qu'il est en majeure partie question de sommes très minimes.

286. M. Lenten remercie M. Ricardas Patiejunas, de l'unité administrative, pour le gros travail qu'il a fourni et pour son aide incessante lors de la réalisation des tâches financières et de la compilation des rapports pour cette réunion.

287. En résumé, M. Lenten déclare que la situation financière est saine et qu'il ne prévoit pas de déficit à la fin de 2008.

Point 28 de l'ordre du jour. Questions institutionnelles

288. M. Lenten indique que le Protocole de coopération conclu avec l'OMPO (Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental) à Paris (Stc. Inf. 5.1) et le développement d'un protocole similaire avec la CAFF (Conservation de la Flore et de la Faune Arctiques), couvrira de nombreuses espèces de l'AEWA. Il s'agit de l'une des tâches de l'Administratrice de programme et il émet le souhait de voir ce Protocole de coopération conclu dans un avenir proche.

Point 29 de l'ordre du jour. Développement d'intérêt à l'AEWA

289. M. Lenten fait part d'activités en cours sous l'égide de la CMS, notamment du lancement du Plan d'action pour la voie de migration d'Asie centrale (CAF) et du Protocole d'accord en faveur des rapaces d'Afrique-Eurasie, qui chevauchent tous deux partiellement la région de l'AEWA.

i) Plan d'action pour la voie de migration d'Asie centrale pour la Conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats

290. M. El Kabiri, Secrétaire exécutif adjoint de la CMS introduit le Plan d'action pour la CAF, qui a été lancé en janvier 2008 après consultation des 30 États de l'aire de répartition. Le développement d'un Protocole d'accord avec l'Inde, qui est un État majeur de l'aire de répartition, a été différé du fait de questions budgétaires et autres aspects du travail impliqué. Celui-ci est développé en coopération avec Wetlands International, qui doit aussi bientôt fournir de plus amples détails sur les propositions budgétaires.

291. M. Schall fait part de quelques inquiétudes et observations à ce sujet au nom de l'Allemagne. Au cours de la réunion du StC de l'AEWA en 2005, il a été convenu que les États de l'aire de répartition de la CAF seraient officiellement consultés sur leur souhait de passer un accord commun. La discussion portait sur un accord indépendant, la possibilité d'un élargissement de l'AEWA pour couvrir la région de la CAF demeurant toutefois encore ouverte. M. Schall suggère de garder le dossier ouvert, de maintenir la participation du Secrétariat de l'AEWA et de faire part de l'opinion des États de l'aire de répartition aux Parties contractantes à l'AEWA lors de la MOP et de la COP à la CMS.

292. M. El Kabiri répond que tous les faits nécessaires à une prise de décision sont disponibles. Certains pays, comme la Chine, ne sont pas favorables à une fusion avec l'AEWA. Il poursuit en disant qu'une proposition du Comité permanent à ce sujet est la bienvenue ; en tant que convention globale, la CMS introduira toutefois un document stratégique sur tous les itinéraires de migration, qui sera soumis à la 9^{ème} Conférence des Parties. Il répète que l'opinion des États concernés de l'aire de répartition est importante et nécessaire.

293. M. Schall se rallie à l'opinion de M. El Kabiri qu'il faut prendre en considération les idées des Parties à ce sujet. Il rappelle que lors de la MOP3 de Dakar, les anciens États russes avaient été favorables à une fusion de la CAF avec l'AEWA. M. Schall souligne le besoin pour l'AEWA de rester dans le processus en raison des fortes affinités.

294. M. Lenten fait part de ses inquiétudes sur la façon dont progresse la question de la CAF et la tournure qu'elle prend, qui est différente de ce qui avait été initialement décidé avec la CMS lors de la première réunion en Ouzbékistan ; au cours de la réunion de New Delhi, en 2005, un grand nombre d'États de l'aire de répartition se sont également déclarés en faveur d'un lien avec l'AEWA. La participation de l'AEWA est inévitable puisque 16 des 30 États de l'aire de répartition de la CAF sont des États de l'aire de répartition de l'AEWA. M. Lenten souligne la duplication inutile des efforts et des coûts qui résulterait d'une division, et dit encore une fois que la décision finale appartiendra aux Parties.

295. Le président conclut que le StC de l'AEWA souscrit à la participation du Secrétariat de l'AEWA à ce processus jusqu'à ce qu'une décision soit prise par la COP.

ii) Plan d'action pour la conservation des oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie

296. M. El Kabiri parle ensuite du développement du Protocole d'accord sur les rapaces. Le texte du Protocole d'accord a été accepté après de longues discussions lors de la réunion qui s'est tenue à Loch Lomond en octobre 2007. La première version a été diffusée pour consultation et les commentaires de 18 pays ont été reçus, dont plusieurs se sont déclarés désireux de signer le Protocole. La version définitive sera diffusée dès qu'elle sera prête. Les Émirats arabes unis offrent généreusement d'accueillir le Secrétariat intérimaire du Protocole. M. El Kabiri se réjouit de cette importante mesure de conservation pour les rapaces migrateurs, qui a été développée en très peu de temps.

297. Mme Paulus remercie M. El Kabiri de ses informations et déclare que l'Allemagne désire contribuer activement au groupe de travail, car quelques questions restent encore sans réponse et peuvent être résolues lors de la réunion de coordination de l'UE, à la fin de cette semaine ; l'Allemagne ne peut cependant pas apposer sa signature avant que certains points de nature organisationnelle et financière ne soient finalisés. Elle souligne ensuite l'importance de la participation du Secrétariat de l'AEWA, comme dans le cas de la CAF, plusieurs questions soulevées dans le cadre du Protocole d'accord sur les rapaces concernant également des espèces de l'AEWA. Elle indique aussi qu'il est primordial d'éviter les chevauchements, ainsi que d'agir et de prendre toutes les décisions en étroite coopération avec l'AEWA.

298. M. Van Dijk se déclare du même avis que l'Allemagne et il félicite la CMS pour les bons résultats obtenus. Les positions de tous les Accords devront être considérées dans un contexte plus large et l'AEWA devrait certainement participer à ce processus.

299. M. Lenten demande des éclaircissements sur la question des contributions annuelles, désirant savoir s'il s'agit du premier Protocole d'accord sous lequel des contributions annuelles seraient exigées des Parties.

300. M. El Kabiri répond que toutes les options sont actuellement examinées par le groupe de travail. Il ajoute qu'il n'est pas facile de concevoir un modèle à cet effet et que pour la CMS, la priorité est d'être efficace et de pouvoir faire appliquer le Protocole d'accord ; ceci doit être considéré comme une opportunité de faire naître des synergies au sein de la famille de la CMS dans le cadre de la nouvelle structure de la CMS, qui est actuellement en pourparler.

301. Le président conclut que dans ce cas, l'AEWA doit demeurer dans le processus jusqu'à ce qu'une décision soit prise par la COP sur la façon de procéder sur ce point.

Point 30 de l'ordre du jour. Sélection des lauréats du prix AEWA

302. *Le Secrétariat informe la Réunion oralement du résultat de l'appel à candidatures pour le prix AEWA. La Réunion est invitée à sélectionner les candidats finaux dans les deux catégories.*

1. Récipiendaire du Prix dans la catégorie individuelle : Dr. Mark D. Anderson
2. Récipiendaire du Prix dans la catégorie institutionnelle : Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental (OMPO)

Point 31 de l'ordre du jour. Rapport du président du Comité permanent à la MOP4

303. M. Lenten propose que le Secrétariat rédige le rapport et l'envoie ensuite à tous les membres du Comité permanent pour commentaires avant que sa version finale ne soit présentée à la MOP. Cette proposition est acceptée par la réunion.

Point 32 de l'ordre du jour. Autres questions

304. Notant la présence du président du Comité technique, M. Mungroo, M. El Kabiri profite de l'opportunité pour remercier Maurice de la subvention accordée à la CMS en 2005 à titre de contribution à l'initiative en faveur des tortues marines, contribution qui a été vivement appréciée.

Point 33 de l'ordre du jour. Date et lieu de la dernière réunion

305. M. Lenten fait remarquer que si la MOP est d'accord sur la proposition d'organiser les réunions du Comité permanent tous les deux ans au lieu de tous les ans, la prochaine réunion aura lieu en 2010, ce qui laisse suffisamment de temps pour s'occuper de la question de la date et du lieu.

Point 34 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion

306. Invité à prendre la parole, M. El Kabiri déclare qu'il est très reconnaissant d'avoir pu participer à cette réunion et il remercie M. Lenten et son équipe pour le nombre impressionnant de documents de bonne qualité produits. Il a vivement apprécié d'avoir pu entendre parler des questions présentées, et notamment de celles relatives aux questions administratives et financières, puisqu'il est actuellement en charge de l'Unité administrative. Il indique que le nouvel administrateur prendra son poste très bientôt, en temps voulu pour la COP, en décembre 2008, à laquelle M. Lenten, le Secrétaire exécutif de l'AEWA, prendra également part. Il

remercie ensuite vivement tous les délégués de leur temps et de leur engagement au Comité permanent de l'AEWA, qui est visiblement de plus en plus fort.



LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

5th STANDING COMMITTEE MEETING / 5^{ème} RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT

24 – 25 juin 2008, Bonn, Allemagne

REPRESENTATIVES OF THE REGIONS / REPRÉSENTANTS DES RÉGIONS

EUROPE ET ASIE CENTRALE

Mme Christiane Paulus
Chef de la Division internationale
de la Conservation de la Nature
Ministère fédéral de l'Environnement, de la
Conservation de la Nature et de la Sécurité Nucléaire
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn
GERMANY / ALLEMAGNE

Tél. : (+49) (1888) -305-2630
Fax : (+49) (1888) -305-2864
Courriel : Christiane.Paulus@bmu.bund.de

Mme Maria Mihaela Antofie
Chef de l'Unité de la Biodiversité et
de la Division Biosécurité
Ministère de l'Environnement et
du Développement Durable
12 Libertatii Str, District 5,040129
BucharestROMANIA / ROUMANIE

Tél. : 40 21 31 633 82
Fax : 40 21 31 602 82
Courriel : mihaela.antofie@mmediu.ro

AFRIQUE AUSTRALE ET DE L'EST

M. Erasmus Tarimo (Président)
Directeur de la faune sauvage
Ministère des Ressources naturelles
et du Tourisme
Nyerere Road/Ivory Room
P.O. Box 1994
Dar es Salaam
TANZANIA / TANZANIE

Tél. : (+255 22) 28 66 408
Fax : (+255 22) 28 65 836
Courriel : director@wildlife.org.tz

DÉPOSITAIRE

M. Gerard van Dijk
Chargé de mission senior des affaires internationales
Direction de la Nature
Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la
Sécurité alimentaire
P.O. Box 20401
2500 EK Den Haag
The NETHERLANDS / PAYS-BAS

Tél. : (+31) 70 378 5009
Fax : (+31 70) 3786146
Courriel : g.van.dijk@minlnv.nl

AFRIQUE CENTRALE ET DE L'OUEST

M. Ousmane Kane
Chef Division Zones Humides et Aires Marines
Protégés
Direction Parcs Nationaux
B.P. 5135
Dakar-Fann
SENEGAL / SÉNÉGAL

Tél. : (+221) 33 832 2309
Fax : (+221) 33 832 2311
Courriel : dpn@sentoo.sn

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

M. Taher A. Mohamed Issa
Directeur Général du Département
de la Biodiversité Nationale
Ministère d'État des Affaires environnementales
30 Taree Hewan El-Zerae, Maadi
Cairo
EGYPT / EGYPTE

Tél. : (+2) 02 252 71391
Fax :
Courriel : tahernbu@gmail.com

OFFICIAL DELEGATES / DÉLÉGATIONS OFFICIELLES

GERMANY/ ALLEMAGNE

M. Oliver Schall
Ministère fédéral de l'Environnement,
de la Conservation de la Nature et
de la Sécurité nucléaire
Referat / Division N I 4
Internationaler Naturschutz / International Nature
Conservation
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn
GERMANY / ALLEMAGNE

Tél. : (+49 228) 305-2632
Fax : (+49 228) 305-2684
Courriel : oliver.schall@bmu.bund.de

M. Edward Ragusch
Ministère fédéral de l'Environnement,
de la Conservation de la Nature et
de la Sécurité nucléaire
Referat / Division N I 4
Internationaler Naturschutz / International Nature
Conservation
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn
GERMANY / ALLEMAGNE

Tél. : (+49 228) 99 305-2663
Fax : (+49 228) 305-2684
Courriel : edward.ragusch@bmu.bund.de

Mme Melanie Klußmann
Ministère fédéral de l'Environnement,
de la Conservation de la Nature et
de la Sécurité nucléaire
Referat / Division N I 4
Internationaler Naturschutz / International Nature
Conservation
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn
GERMANY / ALLEMAGNE

Tél. : (+49 228) 305-4465
Fax : (+49 228) 305-2684
Courriel : melanie.klussmann@bmu.

REPRÉSENTATION DU PAYS D'ACCUEIL DE LA MOP4

Mme Zarasoa
Ministère de l'environnement, des Eaux et Forêts
Chef de Service de protection de l'environnement
marin et côtier
B.P. 571, Ampandrianomby
Antananarivo
MADAGASCAR / MADAGASCAR

Tél. : (+261) 20 331139226/ 61359
Fax : (+261) 20 2241919
Courriel : rogeranaivo@moov.mg

TANZANIA/ TANZANIE

M. Mzamilu Kaita
Principal chargé de mission pour le Gibier
Ministère des Ressources naturelles et du
Tourisme
Nyerere Road/Ivory Room
P.O. Box 1994
Dar es Salaam
TANZANIA / TANZANIE

Tél. : (+255 22) 28 66 408
Fax : (+255 22) 28 65 836
Courriel : director@wildlife.go.tz

PRÉSIDENT DE COMITÉ TECHNIQUE

M. Yousoof Mungroo
4A, Impasse Barthelemy Ohsan
Beau-Bassin
MAURITIUS/ MAURICE
Tél. : (+230) 4671252 2993
Fax :
Courriel : ymungroo@gmail.com

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

BirdLife International

M. John O'Sullivan
International Treaties Adviser
Birdlife International
RSPB, The Lodge, Sandy
SG 19 2DL Bedfordshire
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Tél. : (+44) 1767 680 551
Fax : (+44) 1767 683 211
Courriel : john.osullivan@rspb.org.uk

Mme Nicola Crockford
International Species Policy Officer
Birdlife International, RSPB, The Lodge, Sandy
SG 19 2DL Bedfordshire
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Tél. : (+44) 1767 680 551
Fax : (+44) 1767 683 211
Courriel : nicola.crockford@rspb.org.uk

Fédération des Associations de Chasse et Conservation de l'UE - FACE

M. Angus Middleton
Directeur de la Fédération de Conservation
des Associations de Chasse et Conservation
de l'UE - FACE
Rue F. Pelletier 82
B- 1030 Bruxelles
BELGIUM / BELGIQUE

Tél, : +32(0) 2 732 69 00
Fax : +32 (0) 2732 70 72
Courriel : conservation@face.eu

INTERGOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES

UNEP/CMS Secretariat

M. Robert Hepworth
Secrétaire Exécutif
Secrétariat de la Convention sur la conservation des
espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
GERMANY/ ALLEMAGNE

Tél. : (+49 228) 815-2410
Fax : (+49 228) 815-2449
Courriel : secretariat@cms.int

M. Lahcen El Kabiri
Secrétaire exécutif adjoint
Secrétariat de la Convention sur la conservation des
espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
GERMANY/ ALLEMAGNE

Tél. : (+49 228) 815 2407
Fax : (+49 228) 815 2449
Courriel : lelkabiri@cms.int

M. Marco Barbieri
Administrateur scientifique et technique
Secrétariat de la Convention sur la conservation des
espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
United Nations Premises in Bonn
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn, Germany
GERMANY/ ALLEMAGNE

Tél. : (+49 228) 815 2424
Fax : (+49 228) 815 2449
Courriel : mbarbieri@cms.int

M. Francisco Rilla
Administrateur chargé de l'information
Secrétariat de la Convention sur la conservation des
espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
GERMANY/ ALLEMAGNE

Tél. : (+49 228) 815 2460
Fax : (+49 228) 815 2449
Courriel : frilla@cms.int

AEWA Secretariat / Secrétariat de l'AEWA

Secrétariat PNUE / AEWA

M. Bert Lenten,
Secrétaire exécutif
Mme Marie-Therese Kämper
Assistante administrative
M. Sergey Dereliev
Administrateur technique
M. Florian Keil,
Administrateur chargé de l'information (JPO)
Mme Jolanta Kremer
Assistante de l'équipe
Mme Catherine Lehman,
Administratrice de programme adjointe

Secrétariat de l'Accord sur la Conservation des
Oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (AEWA)
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
GERMANY / ALLEMAGNE

Tél. : (+49 228) 815 2414
Fax : (+49 228) 815 2450
Courriel : aewa@unep.de

INTERPRÈTES

Mme Katharina Suntrup
Minsitère fédéral de l'Environnement,
de la Conservation de la Nature et
de la Sécurité nucléaire
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn
GERMANY / ALLEMAGNE

Courriel : katharina.suntrup@bmu.bund.de

Mme Caroline Bechtold
Minsitère fédéral de l'Environnement,
de la Conservation de la Nature et
de la Sécurité nucléaire
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn
GERMANY / ALLEMAGNE

Courriel : caroline.bechtold@bmu.bund.de

Mme Enken Tadsen-Duch
Minsitère fédéral de l'Environnement,
de la Conservation de la Nature et
de la Sécurité nucléaire
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn
GERMANY / ALLEMAGNE

Courriel : Enken.Tadsen-Duch@bmu.bund.de

Mme Andrea Lenhart
Courriel : AndreaLenhart@bmv.g.bund.de